Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.—Au Canada, un an, $6; six mois, $3.

EDITION HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, $2; six mois, $1.

Pour les Etats-Unis: Edition Quotidienne un an, $7.50 en or; Edition Hebdomadaire, un an, $2.50 en or. Les frais de port inclus dans les deux cas.

☞ Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement, pour moins de six mois. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications au Bureau du Pays, rue Dollard, 12.

LE PAYS

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, 7 centins par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes, $40 pour l'année et $25 pour six mois le demi-carré de 10 lignes, $25 pour l'année et $15 pour six mois, avec le privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $2 pour un mois.

☞ Toute annonce envoyée sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions sera publiée pendant six mois.

XVIIIe ANNÉE. — MONTREAL, VENDREDI, 28 JANVIER 1870. — NO. 66.

Compagnie d'Assurance "COMMERCIAL UNION,"

19 et 20 CORNHILL, LONDRES.

CAPITAL . . . . £2,500,000 Sterling

DEPARTEMENT DU FEU.

Le succès qui a couronné les opérations de la compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le cercle des opérations de la Compagnie Ils sont en mesure d'offrir au public canadien PARFAITE SÉCURITÉ, garantie par un fonds souscrit et des capitaux placés.

Ajustement Immédiat des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en homme d'affaires.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE

Quatre-vingt pour cent des profits qui proviennent de toutes les affaires qui concernent les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Polices ayant droit aux profits.

La moyenne des Bonus déclarés en 1868 est de £2 2s 0d par cent.

Toutes réclamations sont payées un mois après que la mort de l'assuré a été prouvée.

En vertu d'un acte récent du Parlement, une épouse peut prendre une police sur la vie de son mari, et cette police est à l'abri de toute saisie.

FREDERICK COLE, *Secrétaire,*
MORLAND, WATSON & Cie, *Agents Généraux pour le Canada.*

BUREAU:—385 et 387 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Surintendant:—A. TELLIER, | *Inspecteur des Agences:*—T. C. LIVINGSTON, P. L. S. Haut-Canada.

22 février 1869. aa—1

☞ LE MAGASIN D'UNE PIASTRE ☜

VIENT D'ETRE OUVERT

AU

NO. 264, RUE NOTRE-DAME, 264.

—00—

Ici vous trouverez aux prix les plus réduits du Canada des articles utiles et de parure qui sont tous vendus à **$1.00** chaque. On trouvera:

Des plateaux pour 5 bouteilles,
Tapis de table,
Corbeilles à carte en argent,
Abats-jour en verre,
Raquettes,
Curiosités Indiennes,
Epinglettes et Pendants d'oreilles,
Chaines,
Horloges de Trente heures,
Bijoux en jais,
Réfrigérant pour le beurre, Sucriers,
Vases et bouteilles de toilette,
Cannes pour messieurs,
Sleighs d'enfants,
Oiseaux chantant,
Chaines pour messieurs.

Avec un millier d'aures articles qu'il serait trop long d'énumérer.

PAS DE HUMBUG! VENEZ VOIR VOUS-MEMES!

NO. 264, RUE NOTRE-DAME,

Vis-à-vis le magasin de D. A. Harper, Cathedral Block, Montréal.

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN!!!

—00—

ALPHONSE DOUTRE & CIE.,

COIN DES

RUES NOTRE-DAME et ST. GABRIEL

Viennent de recevoir leurs Marchandises pour les Fêtes de cette saison et invitent le public à examiner le plus beau et le plus complet assortiment qui ait été offert, consistant en:

Plumes et Crayons en Or, Porte-plumes montés en argent. Encriers français en Ebène, Acajou, bois de rose, d'un style exquis.

Statues et Statuettes en bronze.
Albums musicaux jouant 3 et 5 airs, de plus un grand assortiment d'Albums de tout genre pouvant contenir 25, 50, 100, et 200 portraits depuis 25 centins à $30.00 chacun.

Boites d'Instruments de Mathématiques, de peinture et de dessins.
Ecritoires pour Dames et Messieurs. en bois de rose émaillé et en cuir.
Boites à papeterie pour bureaux.
Boites de Stéréoscope et vues uniques en ce pays.

Diaphanes sur verre et gélatine représentant les plus beaux édifices de Paris, tels que l'Eglise de la Madelaine, la Fontaine St. Michel et les places les plus pittoresques de la Suisse etc., et des sujets religieux.

Assortiment très complet et très varié de Livres de prières, Bénitiers, Crucifix, Médaillons, Sujets religieux, Chapelets en ivoire, et en bois d'un travail splendide.

La collection la plus complète de Gravures sur acier, chromo-lithographies, Photographies noires et en couleurs Françaises, Anglaises, Allemandes et Américaines.

Boites à ouvrage et de fantaisie.
Alphabets en caricatures pour les enfants.
Jeux de Cartes de Goodhall nouveaux patrons,
Boites de Cartes en papier maché, tartar en cuir de Russie avec marques,
Damiers avec Dames, en bois et en ivoire.
Echiquiers avec Echecs, en bois et en ivoire.

La Librairie nouvelle vient aussi d'augmenter sa collection de Livres de Droit, Médecine et littérature, dont un catalogue sera publié sous peu.

21 déc. 36

Grands avantages offerts au Public!!!

2 Fonds de Banqueroute à écouler.

Nous venons de faire l'acquisition de deux fonds considérables de magasin, ceux de MM. Hurtubise et Hamilton, et de MM. Perrault et Merrill.

Ces marchandises seront vendues à des prix extrêmement réduits, vu que les soussignés désirent les écouler au plus tôt.

Les avantages que l'on a de se procurer des marchandises à bon marché sont innombrables et ne se présenteront pas toujours. Chaque famille devrait profiter de l'occasion.

TURGEON & HAMILTON,
11 8, Rue St. Joseph.

S. GOLTMAN & Cie

132, *RUE ST. JACQUES,*

A constamment un Fonds bien assorti de

BEAVERS, TWEEDS A CARREAUX, &c

Cent patrons et nuances différents des diverses manufactures de l'Europe.

Leur genre de Hardes Faites est sans égal.

16 nov. em—7

JOURNAL "LE PAYS,"

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

"*La Compagnie d'Imprimerie et de Publication du Canada,*"

A ses bureaux

No. 12, RUE DOLLARD,

MONTREAL.

N. AUBIN, Rédacteur-en-chef.

CET ÉTABLISSEMENT D'IMPRIMERIE est aujourd'hui sur un pied tel qu'il ne saurait être surpassé par aucun établissement de ce genre dans le pays.

L'acquisition qu'il vient de faire, à des frais considérables, de Caractères de Fantaisie, de Presses et d'Encre des premières maisons de France et des Etats-Unis lui permet d'exécuter les ouvrages les plus délibats avec toute la netteté et toute la promptitude désirables et à des PRIX TRÈS-RÉDUITS.

C. C. MACDOUGALL,

COMPTABLE,

No. 102, Rue St. Francois-Xavier.
(Coin de la Rue Notre-Dame.)

RÉFÉRENCES:—MM. McDougall & Davidson, P. Redpath, écr., MM. J. Redpath & Fils, G. Scott, Wm. Dow & Cie 30 déc.—bm—43

CERCUEILS Métalliques, Appareils de funérailles, Pupitres de bureaux. Attention brêtée aux *jobs.* 116, Grande Rue St. Jacques, Montréal. RICHD. SEALE.
27 nov. em—17

CHARBONS.

Coke de Newcastle,
Charbon pour forgerons,
Charbon à grille de première qualité,
Charbon à vapeur écossais,
Charbon à vapeur intercolonial.
Anthracite Américain, toutes grosseurs,
Anthracite Gallois, " "

A vendre par
J. & E. SHAW,
13, Rue Commune.

Les Lois de la Procédure Civile,

PAR

GONZALVE DOUTRE, B.C.L.,

Avocat et Professeur de Procédure Civile à l'Université Victoria.

TOMES 1er et 2me.

Le second volume de cet ouvrage est maintenant en vente. Il est spécialement utile aux Curés et membres du Culte, aux Avocats, aux Notaires, aux Magistrats de District, qui seront bientôt nommés, aux Juges de Paix, aux Commissaires des petites causes, aux Coroners, aux Arpenteurs, aux Protonotaires et Greffiers de toutes les Cours, aux Huissiers et aux hommes d'affaires.

Prix du 1er vol. $2.00. Prix du 2nd $5.00.

En vente à Montréal, chez Aphonse Doutre et Cie., Coin des Rues Notre-Dame et St. Gabriel.

A Trois-Rivières chez Dufresne et frère,
St. Hyacinthe — Antoine Maynard,
St. Jean — M. le Shérif Desrivières,
Sorel — J. G. Barthe,
Arthabasba (St. Christophe) Joseph Goodhue,
Kamouraska — M. Dessaint,
Joliette — Joseph Turcotte,
Ste Scholastique — Leduc et Valois.

26 nov. 16.

Société permanente de construction

DU

District de Montréal.

AVIS.

Les Actionnaires de cette Société possédant des parts dans les classes H et J peuvent retirer le montant de leurs dites actions non empruntées, en payant un intérêt de six par cent par an, et un bonus d'un quart pour cent une fois payé. Ils auront aussi le droit de convertir celles de la chasse H en parts permanentes d'ici au 1er juillet aux conditions réglées par les Directeurs.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Secrétaire-Trésorier.

24 janvier. 62

ANNONCES DIVERSES.

PHARMACIE STE. CATHERINE.

ON vient de recevoir un assortiment général de parfums français et anglais, articles de fantaisie et bouteilles de toilette, simples ou assorties, etc., etc., à très bon marché, pour des présents de Noel. Huile de foie de morue et Phosphate de chaux de Birks pour la consomption à 50 cts. par chopine.

On peut avoir des médecines et des prescriptions préparées à toute heure le dimanche ou la nuit en s'adressant à la résidence (7 portes à l'ouest du magasin) 602, Rue Ste. Catherine, coin de la Rue St. Constant.

JOHN BIRKS, Chimiste et Droguiste,
588, Rue Ste. Catherine, entre les rues des Allemands et St. Constant, Montréal. aa—26

THURSTON, 131, Rue St. Laurent

Ici nous avont le meilleur fonds de Bottes et Souliers à bon marché que l'on puisse trouver en cette ville. Les prix sont des plus réduits. Un lot considérable de Bottes et Souliers légèrement endommagés vendus aux prix qui seront offerts.

N. CODERRE,

Marchand-Tailleur,

No. 233, Rue St. Laurent,

Dans le magasin de JOLICŒUR et LAMY,

où l'on trouvera des Draps, Casimirs et Tweeds de toutes sortes et des gouts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

18 août 1869. aa—231

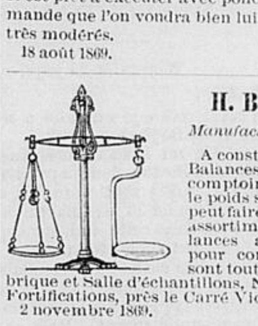

H. B. WARREN,

Manufacturier de Balances,

A constamment en mains Balances de fantaisie pour comptoir et à balancier que le poids seul d'une mouche peut faire baisser. Aussi un assortiment complet de balances avec plate-forme pour comptoir, lesquelles sont toutes garanties. Fabrique et Salle d'échantillons, No. 216, Ruelle des Fortifications, près le Carré Victoria, Montréal.

2 novembre 1869. aa—298

BOIS DE SERVICE.

10,000,000 de pieds.

NOUS avons en mains et offrons au public DIX MILLIONS DE PIEDS DE BOIS DE CONSTRUCTION. Le fond le plus considérable et le plus varié dans la ville, consistant en pin, épinette, tamarack de 3 pouces; pin; épinette, tamarack et bois blanc de 1¼, 1½ et 2 pouces; do ½, ¾ et 1 pouce; noyer noir, érable, frêne, mérisier, etc., en madriers, planches et voliges (*scantlings*) de toutes longueurs et largeurs; 40.000 pieds de cèdres; 3,000 rames pour cageux, dalles et échelles et une grande quantité de bardeaux sciés et fendus de première classe et lattes de pin.

Nous tenons constamment en mains une grande quantité de madriers, planches de pin et d'épinette, embouffetés pour plancher, toits, e.c.

Les personnes qui ont besoin de bois de service feront bien de venir nous voir et de faire un choix dans notre grand fonds d'effets, vu que nous offrons les effets ci-dessus à des prix extrêmement bas et que l'on ne peut trouver dans la ville.

JORDAN ET BÉNARD.

19, rue Notre-Dame, (près l'Hotel Donegana,) 262, rue Craig, près de la rue Bonsecours (Quarré Viger); 295, rue Ste. Marie, (vis-à-vis les casernes de Molson); et quai Bonsecours.

nov. em—300

LAFLAMME, HUNTINGTON & LAFLAMME

AVOCATS,

42, Petite Rue St. Jacques, Montréal.

R. LAFLAMME, C.R. L.S. HUNTINGTON, C.R. L. LAFLAMME.

22 déc. em—37

BAZAR!

Le BAZAR ANNUEL pour venir en aide à l'Asile des Orphelins catholiques de Montréal aura lieu dans les salles de l'Asile coin des Rues St. George et Ste. Catherine, LUNDI, le 14 FEVRIER prochain.

Les personnes qui désirent contribuer à cette bonne œuvre voudront bien envoyer plusieurs jours d'avance les effets qu'elles lui destinent, soit à Madame Bouthillier, Présidente, soit à Madame Laframboise, Secrétaire, No. 85, Union Avenue, soit à l'Asile même. 17 jan-51

A. BRODEUR,

Tailleur,

92, Rue Notre-Dame,

En face M.M. Préfontaine et Perrault.

30 avril. aa—144

COMPAGNIE

D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU,

DE LA

CITE DE MONTREAL

DIRECTEURS:

BENJAMIN COMTE, ECR.

R. A. R. HUBERT, ECR., | AND. LAPIERRE, ECR.
HUBERT PARÉ, ECR., | J.-BTE. HOMIER, ECR.
NARCISSE VALOIS, ECR. | N. VILLENEUVE, ECR.
JAMES E. MULLIN ECR., | FERD. PERRIN, ECR.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entr'eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leur prime en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurances basées sur un autre principe, reconnaisssent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpériencedes administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrét.-Trésorier,

21 Oct. 1867. aa—43

HATEZ-VOUS de commander vos CARTES DE VISITE à l'imprimerie du *PAYS,* 12. Rue Dollard. On vient d'y reçevoir d'Europe tout ce qu'il y a de plus élégant en caractères spécialement adaptés à ce genre d'impression. Venez de suite et soyez certain d'avoir une carte **mieux faite et à meilleur marché qu'ailleurs.**

FAILLITES

Acte concernant la Faillite, 1869.

DANS L'AFFAIRE DE

J. J. COHN, individuellement et comme associé de Jacob Frees, faisant affaires comme encantaurs et marchand commission à Montréal, Québec et St. Jean, Nouveau-Brunswick, sous les noms et raison de J. J. Cohn et Cie.

FAILLI.

Je, soussigné, John Whyte, de la Cité de Montréal, Syndic Officiel ai été nommé Syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 17 janvier 1870. bs—57

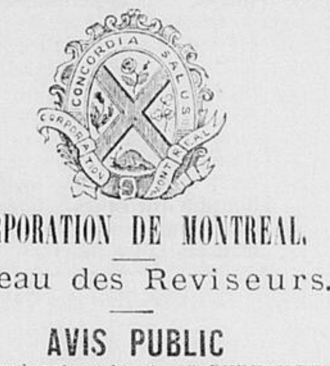

CORPORATION DE MONTREAL.

Bureau des Reviseurs.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le BUREAU DES REVISEURS nommé pour réviser les Listes des Votants pour la prochaine Election Annuelle d'un MAIRE et de CONSEILLERS, ainsi que pour les Elections Parlementaires dans cette Cité, S'ASSEMBLERA à l'HOTEL-DE-VILLE, TOUS LES JOURS, à DIX heures du MATIN, depuis et après JEUDI, le VINGT JANVIER courant, et tous les jours suivants, jusqu'à ce que toutes les dites listes des votants soient réglées; et que la révision des listes se fera dans l'ordre suivant, savoir:

Le Bureau revisera:

Les listes des QUARTIERS EST, CENTRE et OUEST, JEUDI, le 20 Janvier courant.

La liste du QUARTIER STE. ANNE, VENDREDI, le 21 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. ANTOINE, SAMEDI, le 22 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. LAURENT, LUNDI, le 24 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. LOUIS, MARDI, le 25 Janvier courant.

La liste du QUARTIER ST. JACQUES, MERCREDI, le 26 Janvier courant.

La listo du QUARTIER STE. MARIE, JEUDI le 27 Janvier courant.

Et toutes personnes qui ont demandé à faire ajouter leurs noms à quelques unes des dites listes, ou qui ont objecté aux noms maintenant sur aucune des dites listes, et demandé à les en faire rayer, ou qui y sont intéressées en aucune manière, sont par le présent notifiées de se présenter devant le dit Bureau aux jours ci-dessus mentionnés, auxquels les listes où elles sont concernées seront révisées.

(Par ordre)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 8 Jan. 1870. j 27 jan—50

Dépot d'Huile de Charbon de

JOHN HAMMOND,

LAMPES A L'HUILE DE CHARBON, VERRERIE, Etc., Etc.,

☞ A TRES BAS PRIX. ☜

238, Rue St. Joseph, Montréal.

11 jan. 1870. mi—51

REMEDE DE FOWLE

POUR LA GUÉRISON DES HÉMORROIDES ET DES HUMEURS.—Le seul remède certain pour les Hémorroïdes de toutes sortes, la LEPRE, le SCROFULE et toutes les maladies de la peau. Usage interne et externe. Complètement végétal. En usage dans les hopitaux de l'Ancien et du Nouveau Monde. Dans les cas de manque de guérison, j'autorise les vendeurs à remettre l'argent et à me la charger. Aucun manque de guérison depuis dix ans. Préparé par H. D. FOWLE, Chimiste, Boston. $1 la bouteille. Vendu partout. HENRY SIMPSON & CIE., Agents. Vendu aussi par EVANS, MERCER et CIE.

14 aout 1869. aa-bfps-231

AVIS.

AVIS est par les présentes donné qu'à la prochaine session du Parlement du Canada, l'Hon. John Young et autres demanderont un acte pour remettre en vigueur et amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie du Canal St. Laurent et Champlain," et pour tels pouvoirs qui seraient nécessaires pour faire marcher l'entreprise y mentionnée.

Montréal, 25 novembre 1869. ls-bfps-20

Société Mutuelle de Construction

DE MONTREAL.

LA TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de cette Société, pour la Réception des Rapports du Bureau de Direction et du Secrétaire Trésorier pour l'année écoulée; l'élection des officiers pour l'année courante, et l'expédition de toutes autres affaires, se tiendra dans une des Salles de l'ASSOCIATION DE LA LIBRAIRIE MERCANTILE, Nos. 10 et 12, rue St. Bonaventure, MERCREDI, le 26 de JANVIER courant, à SEPT heures et DEMIE du soir. Tous les membres sont instamment priés d'y assister, vu l'importance des affaires qui y seront soumises.

On voudra bien remarquer aussi que le TIRAGE de la DIXIEME APPROPRIATION se fera au même lieu et à la même heure, MERCREDI, le 9 FEVRIER prochain.

W. TURNER,
Président.

L. H. CHARBONNEAU, Sec-Trés.
Montréal, 18 Janvier 1870. 60

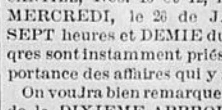

PRESENTS DES FETES.

Un assortiment choisi de LUNETTES D'OPERA, de VOYAGE et de MARINE.

Microscopes et Télescopes,
Baromètres et Thermomètres.
Stéréoscopes et vus stéréoscopiques,
Lanternes magiques et coulantes,
Vapeurs mécaniques, etc.,
Boites de couleur pour garçons et filles.
Lunettes de toutes sortes et verres de lunettes pour les présents de Noël et du Jour de l'An chez

UNDERHILL,
West-End Optical Store,
387, Rue Notre-Dame, porte voisine de Chs. Alexander et Fils.

22 déc. 37

MEDECINES BREVETEES

"Magna est Veritas et Prævalebit."
"La verite est grande et elle prevaudra."

AMERS D'HOSTETTER, AMERS DE MISHLER, AMERS DE RICHARDSON, AMERS DES PLANTATIONS, etc.

Jamais les spiritueux distillés ou l'alcohol étendu n'ont été présentés au public sous une forme plus propre à créer des habitudes d'ivrogne et un final et fatal esclavage de la bouteille que celle suggérée par la tête de cette annonce. Ces compositions ne sont rien moins que du whiskey ou du rhum déguisés par l'introduction de quelques écorces amers, bois et racines dont un homme ayant quelques notions de botanique pourrait charger une charette dans presque tous les bois de notre pays. **** Ces manufacturiers d'amers font des fortunes par la vente de whiskey chargé d'amers et la crédulité et la confiance de milliers de personnes dont les systèmes nerveux demandent des stimulants ou des narcotiques, et qui ont trop de délicatesse envers le sentiment public et trop de conscience pour boire du whiskey pur dans une auberge. Dans un prochain numéro de l'*Advocate* je me propose de démasquer d'une manière rigoureuse l'hypocrisie flatteuse, la philantropie fausse et la sympathie affectée pour l'humanité souffrante qui servent si bien à dorer cette vente de whiskey coloré. En-même temps, que tous les amis de tempérance, les patriotes et les philantropes se mettent en garde contre le whiskey déguisé comme une médecine.—CHARLES JEWETT.

COPIE.—Laboratoire du Département de l'Agriculture, Washington, 28 déc. 1868:

"Les Amers au Vin" de M. A. M. F. Gianelli, de Montréal, éprouvés dans ce laboratoire, ont donné les résultats suivants: "Amers Royaux Italiens" (2 bouteilles examinées), pesanteur spécifique, 1.0009.

Au moyen de plusieurs résultats.

Alcohol (par la pesanteur).....15.2-00 par cent.
Sucre (canne)..................3.37 do
do (fruit)....................63 do

L'extraction était abondante et contenait plusieurs odeurs aromatiques. Après l'avoir évaporé, précipité plusieurs fois avec les réactifs ordinaires, elle a produit une substance ayant la réaction de "l'Ouanthine" de Faure. On pouvait séparer l'acide tartarique en quantité remarquable et la remarquer facilement.

Une solution de nitrate d'argent n'a pas été réduite par le liquide ("Amers"), et il n'y avait aucune apparence de l'huile "Fusel."

Cette analyse prouve que le principe ètheré du vin (Ouantine) se trouve en quantité considérable, et que l'acide propre du vin de Xérès s'y trouve aussi, et que l'on ne peut découvrir aucune trace de l'huile "Fusel."

D'après tous ces réactifs, ils est évident que l'on s'est servi de vin pour fabriquer les "Amers Italiens de Vin" et que l'on ne s'est pas servi de whiskey.

La plus grande partie de l'alcohol trouvé appartenait certainement au vin qui se trouvait dans les amers, et non au whiskey.

(Signé,) THOMAS ANTISELL, M.D.,
Premier Chimiste du Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

New-York.

CHER MONSIEUR,—Me relevant d'une longue et grave maladie, je reçus une bouteille de votre "Tonico Reale" et son usage m'a causé beaucoup de bien, vu que je m'aperçois que mon appétit et ma digestion se sont améliorés, et je n'hésite pas à le recommander comme un des meilleurs et des plus agréables toniques dont je me sois jamais servi.

WILLIAM ARNOLD,
A. B. Trinity College, Dublin; M. R. C. S., Londres; M.D., New-York, Licencié du Collége Royal de la Havane.

A. M. F. GIANELLI, Ecr.
25e rue Est, No. 20, New-York.

CHER MONSIEUR,—J'ai essayé avec soin le "Tonico Reale" et j'ai le plaisir de vous informer que c'est le tonique le plus agréable et le meilleur que j'ai jamais employé dans ma pratique. Je le trouve le plus particulièrement adapté aux femmes et aux enfants affaiblis par les diverses maladies auxquelles ils sont sujets. Si vous me faites la faveur de m'informer, par lettre, ou je puis me procurer cet amer pour mes patients, je ferai tout mon possible pour le recommander. Ordinairement les amers qui se vendent sont trop amers et renferment trop d'*Alcohol*, et par conséquent deviennent nuisibles.

Votre "Tonico Reale" me semble être le tonique que nous avons cherché longtemps, mais que nous n'avons jamais trouvé jusqu'à ce que le Prof. Verri, M. D, de Padoue, en ait doté le monde médical.

Respectueusement, etc.,
W. FRED. HOLCOMB, M. D.
Professeur de Chirurgie auriculaire et Ophtalmique au Collége de Médecine de N. Y., et Chirurgien de l'Hôpital Ophtalmique et du Dispensaire Demult.

A A. M. F. GIANELLI, Ecr.

CHER MONSIEUR,—Après un long et minutieux essai, j'ai beaucoup de plaisir à recommander vos Amers Royaux. C'est un excellent stimulant et tonique qui aide à la digestion et donne du ton aux organes de la digestion. Je crois, d'après la note que vous m'avez remise des ingrédients qui entrent dans sa composition, que c'est une combinaison admirable, un tonique agréable, utile et sûr.

Votre dévoué,
R. P. COOKE, M.D., New York.

M. GIANELLI.
31, rue Temple, Boston.

MON CHER MONSIEUR,—Je m'empresse d'accuser réception d'un échantillon de votre "Royal Italian Bitters" accompagné de la note m'informant de la formule de sa préparation. Ayant un champ vaste pour essayer l'effet de votre Amer, j'ai obtenu le succès le plus flatteur dans les cas qui exigent un stimulant doux et tonique à la fois, et je le recommanderai avec plaisir dans la dyspepsie, l'indigestion, la perte de l'appétit, la dibitation générale et l'inactivité constitutionnelle du foie. Je demeure, mon cher M. Gianelli

C. PRINCE, M. D., 57ème rue est.

A. M. F. GIANELLI.

CHER MONSIEUR.—J'ai retardé à accuser réception de votre bienveillante remise d'amers royaux italiens jusqu'à ce que je pus en faire l'essai. Je suis heureux de dire que c'est le meilleur article dont j'ai encore fait usage. Son goût est très agréable. Il me paraît être très pur et préparé avec un soin extraordinaire, et propre à faire un tonique des plus excellents et à augmenter l'appétit pour plusieurs cas de dyspepsie, dibélité et convalescence produite par la maladie.

Avez-vous une agence pour sa vente à New-York? Avec respect votre,

F. J. BUMSTEAD, M. D.

Lettre de G. Miliano, M.D.
22 ONZIEME RUE OUEST, N. Y.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu, il y a quelque temps, un échantillon de vos Amers Royaux Italiens que vous avez eu la politesse de m'envoyer. Après en avoir fait un essai avantageux, je suis heureux de dire que ce sont un tonique délicieux et des amers stomachiques et stimulants qui, je le pense, seront considérés comme utiles à tous ceux qui souffrent de l'indigestion, de la constipation et de la dyspepsie.

Avec mes meilleures souhaits pour votre succès, je suis avec respect votre,

G. MILLIANO, M. D.

A. M. F. GIANELLI, ECR.
23 janv. afpspaa—6

Chambre des Notaires

DE MONTREAL.

AVIS.

La prochaine Assemblée Régulière de la Chambre des Notaires de Montréal aura lieu le 16 du mois de Février prochain, à 11 heures A.M.. au lieu ordinaire.

Par ordre,
H. LAPPARE,
Sec., C. N. M.

Montréal, 13 jan. 1870. bfps-jd—51

L'imperméable Cuir Préservateur

D'OLMSTED.

La meilleure préparation maintenant connue pour rendre le cuir imperméable à la neige fondue.

A VENDRE PAR

W. P. JOHNSTON, Grande Rue St. Jacques,
BRODEUR & BEAUVAIS, Rue Notre-Dame,
et par

LYMANS, CLARE & CIE.,
AGENTS EN GROS,
Rue St. Paul.

3 juin. 171

FEUILLETON.

LE CLOU D'OR

Suite

Quelle émotion dans cette première étreinte fraternelle!... Vous la devinez, l'abbé, autant qu'on peut deviner cette effusion spontannée de l'âme quand elle déborde et ne trouve plus que des larmes pour exprimer. Mais!.. toujours ce *mais*, ce mot fatal vient mettre sa griffe sur les meilleurs moments de la vie, et certain poète allemand, dont je ne sais plus le nom, a eu raison de dire:

Toute joie est une colombe
Et le vautour plane au dessus.

En effet, sur ce battement d'ailes de la joie dans mon cœur, le vautour s'abattit aussitôt. La douleur a mille manières de nous atteindre. Parfois, dedaignant toutes catastrophes, il lui suffit de faire le vide autour de nous; les ténèbres et le silence, c'en est assez pour nous torturer. C'est le supplice qui m'attendait. Stéphane n'avait reçu aucune lettre de Vital ou de sa sœur, malgré le soin que j'avais pris, cinq ans avant, de leur donner son adresse comme point de correspondance. Bien plus, les lettres mêmes écrites par lui étaient restées sans réponse. Tourmenté à mon sujet par ce silence, Stéphane avait alors demandé au consul de France, à Genève, des renseignements sur cettte famille d'émigrés. La réponse de ce magistrat établissait que Vital Reymond, réfugié, était mort le 10 juin 1855 à Lausanne, ou il résidait depuis sept ans; que Mlle Laure Reymond avait quitté son frère dans l'été de 1853, sans que l'on sût où elle était actuellement; que l'enfant élevé chez M. Reymond avait été emmené après sa mort par une servante, instituée par lui son exécutrice testamentaire. De la domestique et de l'enfant on n'avait depuis lors aucune nouvelle.

Voilà ce qui m'attendait au retour de neuf ans d'exil! J'arrivais au port pour y voir sombrer la foi et l'espérance, qu'avec tant d'énergie j'avais conservées durant la traversée! Tous les liens du passé et ceux de l'avenir, qui avaient été si forts et si doux pour moi, qui m'avaient porté et soutenu au dessus de mes épreuves, se trouvaient dispersés comme la trame légère que le vent arrache aux buissons! Mon pauvre Vital que j'aimais plus qu'un père, était mort dans la solitude morne de l'exil, sans que je pusse comprendre ni son silence à mon égard, ni l'absence de sa sœur.

Stéphane, avec une solicitude toute fraternelle, avait fait, par ses correspondants, toutes les démarches possibles sans obtenir une lueur de plus dans ce mystère du départ de Laure et du séjour de notre enfant. Il me semblait vraisemblable de croire qu'on l'avait conduit près d'elle; sans que cela m'expliquât davantage son cruel et inconcevable abandon vis-à-vis de moi. Je me perdais dans le dédale fermé de ce doute irritant. Et sous la pression inexorable des faits, devant une solution si ténébreuse, je regrettais mon ignorance passée; ignorance peuplées de rêves illusoires, mais quand même vivants en moi.

Le deuil de Vital n'était pas le seul qui m'attendit: une lettre ayant déjà plus d'un an de date, m'annonçait la mort de mon père et contenait de la main de son notaire un exposé de mes intérêts. Un de mes frères consanguins n'ayant pas vécu, malgré les dispositions que mon père avait prises à mon détriment, je me trouvais donc riche. Très riche même. Le chiffre se pouvait mesurer aux termes obséquieux de la lettre. Je ne trouvai qu'une nouvelle dérision dans cette fortune, arrivant alors qu'elle ne pouvait plus rien pour la joie de mon cœur et restai froid devant cette avis. Si je ne pleurais pas en mon père cet être vénéré que toute la vie nous avons chéri, dont le départ nous laisse le vide immense de mille tendres soins et la conscience d'avoir perdu en lui l'amour le plus sûr et le plus solide, sa mort ne m'en causait pas moins un chagrin incurable; c'est-à-dire l'amertume poignante et étrange de n'avoir pas à regretter en lui ce que perdent tous les orphelins.

C'était dans les dispositions les plus hostiles et les plus fâcheuses que nous nous étions séparés neuf ans auparavant. Maintenant je ne pouvais plus espérer le voir revenir en sa vieillesse à des sentiments plus naturels et plus sympathiques à mon égard. Je le perdais bien complètement, puisque sa mémoire ne me laissait rien à conserver: rien que des souvenirs étouffés par le respect filial. Mon deuil ne pouvait être plus complet.

A ce point de mon récit, l'abbé m'arrêta, me prit les mains et avec une émotion où se mêlait comme un remords de conscience.—" Mon pauvre Térence, dit-il, moi qui pendant cette longue séparation vous accusais d'oublier votre viel ami!... Je vous croyais alors paisiblement établi près de M. de Chenave et ne me doutais guère des vicissitudes qui s'ajoutaient pour vous aux douleurs de la proscription. Loin de là, ne vous voyant pas profiter de l'amnistie ouverte aux émigrés, je vous supposais heureux et bien acclimaté en ces contrées qui vous ont été si inhospitalières. Le ciel heureusement vous y avait ménagé, comme soutien, les consolations d'un ami sincère et dévoué.

—Cher Stéphane! oh! oui, il me fut dévoué! Dieu sait pourtant à quelle épreuve j'ai mis sa généreuse et patiente affection!... Sous les coups si rudes et qui si brusquement me frappèrent, je tombai dans une morne atonie, dans un dégoût profond de l'existence: les ressorts de la vie, tendus en moi trop fortement et trop longtemps vers l'avenir, vers l'espérance durant la captivité, s'étaient brisés sous le poids de leur ruine et me laissaient sans force, sans idée, sans désir.

(A CONTINUER.)

Le Concile.

Extrait du compte rendu analytique de la séance du 11 janvier 1870.

SÉNAT.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. ROUHER.

Déclaration du Gouvernement Français à l'égard du Concile.

S. Exc. M. le comte Daru, ministre des affaires étrangères:

(Mouvement de profonde attention.)

Messieurs, si j'ai bien compris, les deux questions qui me sont adressées par l'auteur des interpellations, se formulent ainsi: premièrement acceptez-vous les instructions envoyées à notre ambassadeur à Rome, par M. le prince de la Tour d'Auvergne, et qui lui indiquent la marche à suivre vis-à-vis du concile; secondement, si les décisions conciliaires étaient contraires aux lois du pays, vous trouvez-vous armés de pouvoirs suffisants pour les neutraliser?

Pour répondre à la première de ces questions de manière à ne laisser aucun doute dans les esprits, je suis autorisé à lire à cette tribune les instructions que, dans son conseil, l'empereur a envoyées à M. de Banneville, notre ambassadeur à Rome, quand le cabinet actuel s'est formé.

Les instructions de M. le prince de la Tour d'Auvergne ont été envoyées le 24 octobre 1869; elles n'ont pas été publiées; elles ne m'appartiennent pas; et je ne puis les lire ici.

Mais elles sont écrites de ce style ferme et habile familier à mon honorable prédécesseur, dont la retraite a laissé de si justes regrets au ministère des affaires étrangères, regrets que je suis le premier à partager, moi qui ai eu l'honneur périlleux et inattendu de lui succéder. (Vif mouvement d'approbation.—Très-bien! très-bien!)

M. le prince de la Tour d'Auvergne, dans un langage ferme et élevé, déclare qu'il a toute confiance dans les décisions du Concile, et il exprime en même temps la ferme intention du gouvernement de maintenir tous les principes consacrés par le Concordat. (Nouvelle approbation.)

Quant le cabinet actuel s'est formé, il a adressé les instructions suivantes à notre ambassadeur à Rome

Monsieur le marquis,

Un de mes premiers soins en prenant la direction du ministère des affaires étrangères, a été de me faire présenter les instructions qui nous ont été adressées par mon prédécesseur au sujet du concile, en ce moment réuni à Rome. J'avais à examiner dans quelle mesure le cabinet pouvait y donner son assentiment, et je m'empresse de vous faire savoir qu'après en avoir délibaré en conseil, les ministres de l'empereur adhérent à la ligne de conduite qui vous a été tracée. (Très-bien! très-bien.)

L'œuvre entreprise par le pape Pie IX est considérable et digne par elle-même comme par les intérêts élevés auxquels elle touche, de toute la sympathie du gouvernement de Sa Majesté, et de la France. Mais elle est aussi difficile que grande, dans l'état des esprits au sein du monde moderne et du clergé lui-même, et, pour être conduite à bonne fin, elle exige avant tout un sentiment éclairé des nécessités de notre temps.

Ce qui nous préoccupe, ce ne sont pas les dangers que telle ou telle décision supposée pourrait faire courrir aux principes de notre droit public. Ces dangers ne sauraient exister. (C'est cela, très-bien.) Nos maximes nationales en matière religieuse, l'indépendance du pouvoir civil et la liberté de conscience ne peuvent être menacées. (Adhésion.) Inscrites dans notre constitution, garanties par toutes nos lois, elles le sont mieux cependant encore par la raison publique et par l'attachement inébranlable de tous les Français. (Approbation marquée.)

Mais ce que nous aurons à cœur, c'est le maintien entre l'Eglise et l'Etat de ces bons rapports, de cette confiance mutuelles, nécessaires à la paix des consciences comme au repos de la société. (Vif assentiment.)

Ces bonnes relations subsistent en France depuis le commencement de ce siècle. Le concordat de 1801 a heureusement concilié parmi nous la liberté de l'Eglise et les droits de l'Etat. Il a fait aux membres de l'épiscopat une situation digne et respectée, qui leur assure le plein exercice de leur saint ministère et leur permet de remplir dans toute leur étendue les doubles devoirs de ministres de la religion et de citoyens français.

Quand de pareils résultats sont acquis et consacrés par soixante ans d'expérience, on ne court plus le risque de voir s'élever, soit dans la société, soit dans l'Eglise, des débats qui mettent en question les principes mêmes sur lesquels, de l'aveu de tous, cette union repose et qui auraient pour conséquence inévitable d'en diminuer le bienfait. (Très bien.) On ne s'engage pas dans cette voie quand on sait qu'elle doit conduire tout au moins à des discussions irritantes où pourrait s'égarer une opinion publique fort impressionnable en pareille matière, et dont l'influence s'exerce souverainement sur toutes institutions politiques et sociales. Qui peut dire quel serait l'écho et le contre-coup de pareilles controverses, en un moment où toutes les croyances religieuses sont en butte à tant d'attaques, où tant de prudence unie à tant d'efforts est nécessaire pour conserver à l'Eglise, avec la liberté de son chef, la garantie de son indépendance? (Nouvelle approbation)

Nous avons l'espoir que ces considérations n'échapperont pas à la haute assemblée réunie au Vatican.

Nous comptons pour en apprécier la gravité sur la raison élevée du saint père sur son attachement pour la Frace, sur les lumières de l'Eglise réunie, enfin sur le patriotisme de l'épiscopat français, juste éminent, éclairé des besoins et des aspirations des esprits au sein de notre société française, et qui ne voudra certes pas encourir la responsabilité qui pèserait sur lui, s'il coopérait à des actes de nature à compromettre les avantages du concordat.

C'est en ce sens que vous pouvez vous exprimer hautement dans toutes les circonstances où vous aurez à faire connaître l'opinion du gouvernement de l'empereur, et tel est le langage que les ministres de Sa Majesté se

proposent eux-mêmes de tenir lorsqu'ils seront appelés à exposer devant les grands corps de l'Etat la politique que le cabinet croit devoir suivre à l'égard du Concile. (Vives et nombreuses marques d'approbation.—Très bien, très bien.

Ainsi, sur le premier point ; quelles sont les instructions données à notre ambassadeur à Rome, sont-elles conformes à celles de M. le prince de la Tour d'Auvergne, ou en différent-elles sur ce premier point, dis-je, je crois avoir suffisamment répondu. (Oui, oui, très bien.!)

Mais l'honorable M. Rouland a en outre manifesté des inquiétudes, des craintes ; il aurait pu à cet égard être assuré par le discours de S. M. l'empereur au début de la session de 1869 et par la dépêche de M. le prince de la Tour d'Auvergne dont il a donné lecture, et qui témoigne d'une confiance entière dans le résultat des délibérations de la haute assemblée réunie au Vatican.

Mais je n'insisterai pas ; je craindrais de soulever cette question à cette heure, avant qu'on ne connaisse encore une autre décision du concile ; quant les évêques ne sont réunis que depuis un mois, avant qu'aucune proposition soit publiée et lorsque tout ce qu'on sait se borne à des rumeurs répandues par ceux qui n'assistent pas au Concile. (On rit.—Très bien, très bien !)

Je craindrais que le moment fut bien mal choisi ; quand il n'existe que de pures hypothèse, de simples conjectures, aucun homme prudent ne saurait s'aventurer sur un terrain aussi mauvais. (Approbation.)

Je crains d'ailleurs que l'honorable M. Rouland ne se trompe pas seulement d'heure,mais de siècle.........(Mouvement d'adhésion), en se reportant à l'époque des vieilles querelles de l'Eglise gallicane.

Oh ! je comprends,en 1755, la parole si vraie si profonde do Turgot : les assemblées religieuses ne sont jamais en danger que lorsqu'elles sont opprimées,car, alors, leur seul soin est de défendre la liberté.

Mais aujourd'hui où voyez-vous l'oppresion, qui y songe ? l: France qui veut qu'on respecte sa liberté, entend de son côté respecter la liberte de l'Eglise. (Vif assentiment ! Oui ! Très bien !) et quiconque dans cette société s'écarterait de la modération ne serait pas compris. (Nouvelle approbation.)

Les principes de droit public sous lesquels vit la société française sont en pratique depuis plus de soixante ans, et ce sont ces principes qui nous défendent de toute alarme et qui me font dire que les craintes de l'honorable M. Rouland sont vieilles de cent ans. (Très bien ! très bien !)

Mais le débat, si je suivais l'orateur pourrait devenir périlleux.... (Mouvement.)

J'ai promis que le cabinet s'expliquerait en toute circonstance franchement, clairement ; mais il est cependant des limites que la prudence et ma situation commandent......(Adhésion.)

Nous avons accepté ce débat parce que nous devons compte de nos intentions au public, nous ne devons compte au Sénat, à qui nous nous empresserions toujours de les faire connaitre, alors même que l'attention publique s'en preoccuperait moins ; ces explications, d'ailleurs, pouvaient avoir leur utilité ; mais elles ne doivent pas nous faire dévier du but, et peut-être, si on voulait trop retourner en arrière sur les questions délicates qui ont agité le passé, risquerait-on de mettre en péril la paix religieuse. Je demande donc au Sénat de ne pas prolonger trop cette discussion, afin d'éviter les périls mêmes qu'on a voulu conjurer en la soulevant. (Très bien ! très bien ! aux voix !)

Je remercie, du reste, l'honorable auteur des interpellations de m'avoir fourni l'occasion de présenter au Sénat les explications que je viens de lui soumettre, et de m'avoir procuré l'insigne honneur de prendre de nouveau la parole à cette tribune où bien jeune encore j'ai commencé à entrer dans la vie publique... (Mouvement.) C'est là que j'ai appris par l'exemple de vos illustres prédécesseurs, qu'on devait mettre la plus grande modération dans ses opinions ; mais qu'il fallait y persévérer partout et toujours, *devoir*, du reste, facile quand il s'agit de défendre ces principes immortels proclamés en 1789, qui sont l'honneur de la nation française. (Marques générales et prolongées d'approbation.—Très bien ! très bien !— Plusieurs Sénateurs vont féliciter à son banc M. le ministre des affaires étrangères.)

LE PAYS

MONTRÉAL, 28 JANVIER 1870

Correspondance parlementaire.

Lundi, 24 janvier.

Ce soir la Chambre a adopté un bill de M. Chauveau prétentieusement intitulé " Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'éducation."

A voir ce titre promettant, cette glorieuse affiche, on songe d'abord que le système d'éducation va être modifié, qu'il sera permis, non seulement d'avoir des écoles, mais qu'on y enseignera au moins à lire, que des mesures vont être prises pour sortir, sinon violemment, du moins aussitôt que possible, notre population de l'ignorance barbare où elle est plongée, on voit *ce jeune* Canada arrivé enfin à l'âge de raison et instruit des choses élémentaires qu'on montre à tous les enfants, on croit le temps venu où nous pourrons prendre place parmi les derniers des peuples qui ne sont pas désespérés, on se dit que cette comédie de l'éducation publique commencée il y a vingt ans et jouée à outrance par M. Chauveau va cesser, parce qu'en somme le rire finit par faire mal, on est convaincu qu'un acteur qui a *donné tant de preuves* est enfin blasé, et l'on regarde si le rideau va tomber sur cette scène mille fois répétée où le spectateur est venu applaudir à sa honte......... non, il n'y a même pas un changement de décors.

Ce que le premier ministre vient encore de faire pour l'instruction publique après dix années de rapports boursoufflés, de charlatanisme précieux, de statistiques impudentes, c'est ceci :—" Les commissaires d'école sont autorisés à émettre des bons dans certains cas.—Le trésorier réservera des fonds pour les amortir.— Il sera alloué des intérêts qui seront capitalisés.—La signature du trésorier fera preuve.—Le conseil de l'Instruction pourra fixer son quorum ordinaire et extraordinaire.—Le ministre pourra changer ses décisions."

Je ne m'occupe pas de savoir, jusqu'à quel point ces détail de pure administration peuvent faciliter les rouages de cette machine automatique qu'on appelle le système d'éducation publique en Canada,mais ce que je sais comme tout le monde, c'est qu'en dehors du système il n'y a rien, c'est que tout cet arrangement artificiel de petites lois et de petits réglements ne s'applique qu'à un mythe, absolument comme les théories scientifiques qui ne reposent point sur l'expérimentation, c'est qu'on chercherait en vain où est la substance, l'alimentation et le produit de ce qui s'appelle nos écoles publiques, c'est que des milliers d'enfants en sortent sans la moindre notion des premiers éléments d'écriture, et lorsqu'on a devant soi un pareil spectacle depuis à peu près vingt ans qu'est établi le prétendu système, on se demande s'il n'est pas nécessaire qu'une grande révolution sociale s'accomplisse pour mettre fin aux grossières farces que nous payons si stupidement.

Voilà la session qui tire à sa fin. Demain apparaîtra le Code Municipal qui a été l'objet de travaux sérieux, d'une longue élaboration dans le comité chargé de l'étudier. Quand les derniers membres auront déserté leurs siéges de six cents piastres, deux choses continueront encore d'agiter la patite capitale, les cancans et les disputes du conseil de ville : c'est tout ce qui reste à la ville des traditions historiques, des souvenirs glorieux.

Les cancans cont nécessaires à son existence comme l'arsenic aux paralytiques. Québec étouffé, stagnant, cerclé par son petit monde de fonctionnaires, mommifié par l'inertie et l'appauvrissement, se débat en dégageant du fiel. Comme rien n'y occupe les intelligence, que l'horizon ne dépasse pas les remparts de la cité, que l'esprit ne peut sortir de ces étroites limites sans manquer immédiatement de point d'appui et d'objet sur lequel s'exercer, toutes les petites passions, toutes les petites rivalités, toutes les petites jalousies éclosent comme des nuées d'insectes sur les eaux croupissantes, et l'on entend partout le bourdonnement des langues acharnées au caractère d'autrui.

Ici, tout est mesquin, le commérage seul est vaste. Regardez en haut ; un premier-ministre, satisfait,inutile,que son importance étouffe ; dans la société, les sifflements de la médisance qui vous assourdissent et vous assaillent sans trêve ; en bas, misère effrayante, irrémédiable. Au-dessus de tout cela, comme aujourd'hui, un ciel irrité, gonflé de tourbillons, frémissant sous les rafales de la neige, et à ses pieds, des trottoirs où l'on se casse les côtes.

On a aussi adopté ce soir un bill pour dispenser de l'usage du parchemin dans les documents publics. Ceci est de la dernière importance. Un deuxième bill sera présenté pour dispenser de l'encre dans l'impression des dits documents, et un troisième aura pour effet de dispenser des documents eux-mêmes. Alors nous aurons le régime absolu qui fait tirer la langue au *Courrier du Canada*, et qui lui convient du reste parfaitement.

Le conseil a adopté le bill de M. Fraser de Berry, pour protéger les manufactures de beurre et de fromage. C'est le seul acte de *quelque importance* dont le conseil ait pu s'occuper durant sa somnolente session. Si le conseil n'avait pas M. Fraser, il aurait l'air d'un catafalque, mais d'un catafalque de montre, nullement destiné à aucun usage, qu'il coûte très cher à regarder.

Demain, je vous parlerai du bill des pharmaciens et de divers autres actes qui viennent d'être adoptés. Je parie qu'une fois la session finie, il y aura plus à dire que pendant qu'elle durait.

Mardi soir, 29 janvier.

Ce soir a eu lieu une longue discussion sur le nouveau bill de Mr. Chauveau, intitulé :

«Acte pour maintenir l'autorité et la dignité des Chambres de la Législature de Québec et l'indépendance de leurs membres, et pour protéger les personnes employées à la publication des papiers parlementaires.»

Ce bill, à part quelques variantes qui n'en modifient pas la nature, est la reproduction de celui que le gouvernement fédéral a rejeté l'an dernier. C'est sur ces variantes que la discussion a porté, c'est-à-dire, sur ce qu'il était complètement inutile d'examiner. Il y a une question préliminaire à décider ici avant tout, et cette question est celle de savoir si la Législature de Québec a le droit de s'accorder à elle-même des privilèges exceptionnels, de quelque nature qu'ils soient. Si ce droit existe, il s'étend à tout ce qui compose les prérogatives du parlement anglais. Si ce droit n'existe pas, il est oiseux de discuter sur la différence de tel ou tel privilège et de rechercher si le bill actuel diffère en quoi que ce soit de celui de l'année dernière, puisque la législature locale n'a pas le pouvoir de se decerner la moindre prérogative.

La législature de Québec est-elle un parlement, a-t-elle les " droits inhérents " à un corps législatif souverain ? Non.—La législature locale n'existe pas par elle-même,par le droit de la nation dont elle représente la souveraine volonté ; elle est purement et simplement un corps constitué d'après une loi dont elle ne peut s'affranchir elle-même, qui est au-dessus d'elle, et qui précise catégoriquement ses pouvoirs en leur enseignant une limite certaine.

La législature locale n'existe que par la volonté impériale et la tolérance, elle n'a donc et ne peut avoir aucune de ces prérogatives qui sont de la nature même d'un parlement.

Le seul parlement qui existe aujourd'hui dans l'Amérique Britannique est celui d'Ottawa ; lui seul a des pouvoirs illimités, restreints par aucune loi, maitre suprême de toute législation absolument comme le Parlement d'Angleterre, sujet seulement à la sanction royale. Cette sanction est si peu de chose qu'elle consiste plutôt dans une faculté négative que positive. La couronne ne peut d'elle-même faire aucun changement à la loi établie. et le parlement le peut ; la couronne se borne à approuver ou à désapprouver les changements *consentis* par les deux chambres du Corps Législatif anglais ; elle ne peut supprimer aucune de ces deux chambres qui existent indépendamment d'elle en vertu du droit de la constitution. En est-il ainsi de la législature de Québec ? Qui lui donne le droit d'exister, si ce n'est la permission de la métropole ? Et comment, n'ayant pas même le droit de vivre,peut-elle réclamer les droits inhérents à la vie ? On le voit elle ne peut avoir qu'une sphère d'action très-limitée, prescrite d'avance, soumise rigoureusement aux réglements qui la gouvernent et qui sont sa loi suprême, je veux dire qu'elle ne peut étendre ses pouvoirs au delà de ceux qui lui a reconnus la Constitution de 1867. Or, ces pouvoirs sont définis, et parmi eux on ne voit pas que la législature de Québec ait celui de donner à ses membres certains priviléges ou prérogatives.

Vous n'êtes pas un parlement, vous ne pouvez-vous donner les prérogatives d'un parlement.

J'achève de démontrer l'exactitude du point de vue où je me place,et qui est le seul, selon moi, d'où l'on puisse envisager la question.

Il faut, en Angleterre, le concours des trois pouvoirs, de la Couronne, de la Chambre des Lords et des Communes pour faire les lois, à moins que ce ne soit dans les matières *relatives à leurs privilèges respectifs*. Dans ces matières, chaque chambre a un pouvoir indépendant et absolu qui n'est borné que par l'impuissance d'empiéter sur les privilèges de l'autre chambre. Ainsi donc, en ce qui concerne leurs prérogatives spéciales, la chambre des Lords et celle des Communes sont les suprêmes juges et arbitres, la sanction royale n'est plus nécessaire, et rien ne peut limiter leur autorité.

Où est ce droit de la législature de Québec ?

Encore un mot. — Le parlement anglais, dans son assemblée,a un pouvoir souverain et illimité pour faire, sanctionner, développer, borner, abroger, rappeler les lois, quelque objet qu'elles concernent,soit ecclésiastique, soit civil, militaire, maritime ou criminel. Tous les méfaits, tous les griefs et leurs remèdes, toutes les opérations dans lesquelles le cours ordinaire des lois ne peut pénétrer, ont pour juge et pour auteur ce suprême tribunal qui peut régler ou modifier la succession à la couronne, changer la religion établie, altérer, créer même une nouvelle constitution pour le royaume ou les parlements......

Vous voyez que notre petite législature de Québec est distancée, et qu'elle fait acte de certaines prétentions lorsqu'elle peut se donner des priviléges analogues à ceux du parlement anglais dont elle n'a ni les attributions, ni les pouvoirs, ni la nature, ni les droits inhérents à cette nature même. Le lecteur trouvera peut être maintenant la question suffisamment éclaircie pour juger de quel œil le gouvernement fédéral verra le nouveau bill de M. Chauveau. Ce bill différât-il du premier dans chacune de ses clauses, je n'ai aucun doute qu'il soit encore désavoué par sir J. A. McDonald qui n'a à décider ici qu'une question de droit, et non une question de détails. Il y a néanmoins dans ce bill certaines clauses, telles que les 10e 11e 12e et 13e, qui n'accordent nullement de privilèges, et qui pourraient très-bien être adoptées séparément ; ce sont de simples mesures de justice qu'il est impossible de repousser, et qui sont suivies dans ce qui concerne la plupart des corps constitués, telles par exemple que la production des documents parlementaires pour faire foi dans un procès, et la protection qu'ils offrent aux personnes qui les publient.

Ce bill n'a pas été adopté, mais renvoyé à demain, mercredi, pour être examiné en comité.J'en détache quelques clauses qui vous donneront une idée de sa portée et de sa nature :

5. Nul membre de l'une ou de l'autre chambre ne sera sujet à aucune action ou poursuite, arrestation, emprisonnement ou à des dommages et intérêts à raison de quelque matière ou chose par lui présentée par pétition, bill, résolution, proposition ou autrement devant la chambre, ou à raison de quelque parole par lui prononcée devant cette chambre ; et le fait d'intenter telles actions ou poursuites, d'amener ou d'opérer une telle arrestation ou tel emprisonnement et d'adjuger des dommages et intérêts, sera considéré comme une violation du présent acte.

6. Si ce n'est pour une infraction au présent acte, nul membre de l'une ou l'autre chambre ne sera sujet à l'arrestation, à la détention ou molestation à raison d'aucune dette ou cause quelconque d'une nature civile, pendant la durée des sessions de la législature, ni pendant les vingt jours qui précéderont ou les vingt jours qui suivront telle session ; et toute telle arrestation, détention ou molestation sera une infraction au présent acte.

7. Durant les prériodes de temps mentionnées dans la précédente section, tous les membres, officiers et employés de l'une ou l'autre chambre, et tous les témoins assignés à comparaitre devant cette chambre ou tout comité d'icelle, seront exempts de servir ou d'assister comme jurés devant toute cour de justice en cette province.

8. Toute personne qui fera quelqu'infraction au présent acte sera passible d'un emprisonnement pour tel temps durant la session de la législature, siégeant alors, qui sera déterminé par la chambre qui se sera enquise de telle infraction.

9. Toutes les infractions au présent acte pourront être sommairement recherchées par la chambre contre laquelle elles ont été commises, de telle manière et en telle forme que la chambre jugera à propos ; et pour les fins du présent acte, chacune des chambres est par le présent acte investie de tous les pouvoirs et de toute la juridiction qui seront nécessaires ou désirables pour examiner, juger et prononcer sentence sur toutes telles infractions, et pour infliger et faire exécuter la peine que le présent acte prescrit en punition de telles infractions.

M. Chapleau a très-bien fait ressortir d'autres côtés vicieux du bill, en dehors de la question constitutionnelle. " L'acte d'union de 1867, a-t-il dit, ne donne aux législatures locales que le droit de législater *sur les droits civils et la propriété*. Or, le bill actuel propose de considérer comme infractions à ses disposition,s*punissables par la chambre en la manière et forme qu'elle jugera à propos*, les voies de fait, les injures et les écrits diffamatoires contre la personne d'un ou plusieurs membres, les menaces, les tentatives des corruption...... C'est faire là de la législation et de la procédure *criminelles*, je m'y oppose, c'est contraire à la constitution, et nous courons le risque d'éprouver un nouveau désaveu."

M. Chapleau du reste commence à dire ses vérités au ministère ; je ne sais ce qui le retient encore à sa remorque ; que le troupeau de moutons suive en bêlant, c'est bien, mais qu'un homme intelligent reste indéfiniment attaché à un gouvernement comme celui qui gambade à nos yeux depuis trois ans, c'est ce qu'il est difficile de comprendre.

Une véritable *sensation* règne parmi les petits et moyens propriétaires de Québec. Il s'agit de les rendre responsables des taxes imposées aux locataires. Or, sur ces locataires, il n'y en a pas la moitié, parait-il, qui paient leur loyer ; bon nombre d'entre eux décampent aux Etats-Unis ou se défont de leurs meubles clandestinement, laissant aux propriétaires bien-aimés quelques vieux bancs, une marmite défoncée, deux ou trois fourchettes à un fourchon, et parfois un reste de tapis pour boucher les trous. " Quand on pense, me disait ce matin une vénérable citoyenne qui a retiré cinq ou six ans de loyer sur une vingtaine, quand on pense que ces voleurs du parlement veulent bien encore nous faire payer pour les locataires, que nous n'avons pas même l'usage de notre maison pour les taxes dont on veut nous rendre responsables, et que nous ne voyons pas même *c'te tôle* au bout de l'année, quand les locataires s'en vont. Je vous dis que c'est rien que des scélérats que ces bavards de membres, ils se soutiennent tous entre eux, il faut que le diable les emporte, ou bien que les sociétés secrètes les balaient bien vite, on n'en finira que comme ça."

Vous entendrez un langage semblable dans cent maisons ; le peuple de Québec est exaspéré, il en reste encore trop qui souffrent et qui n'ont pas pris la route des Etats-Unis. A St. Roch la population est dans un ferment, toutes les sourdes colères de la pauvreté s'y accumulent, grondent ensemble et éclateront, je le crois fort, aux élections prochaines. Un homme qui saurait faire servir à son ambition un pareil état des esprits, irait peut-être loin.

Funérailles de Victor Noir.

Plus de cent mille citoyens ont accompagné jusqu'au cimetière de Neuilly la victime du prince Pierre Bonaparte. Dans cette foule immense, accourue de tous les points de Paris, au milieu d'une pluie battante, aucun tumulte, aucun désordre ; le respect de la mort et le sentiment d'un grand devoir à remplir, une protestation solennelle de la conscience publique.

La police ne s'est montrée nulle part sur le parcours du cortége funèbre, qui de la rue du Marché s'est dirigé vers la grande avenue de Neuilly pour gagner ensuite le cimetière. Des brigades de sergents de ville stationnaient devant la grille de la porte Maillot.

Le corbillard, précédé et suivi de milliers de citoyens portant des immortelles à la boutonnière, a traversé la foule qui remplissait toute l'avenue de Neuilly et se pressait dans toutes les rues latérales.

Nous n'avons entendu d'autres cris que ceux-ci : Chapeau bas ! chapeau bas ! Et en effet tous les fronts se découvraient, tous les yeux se remplissaient de larmes.

Jamais manifestation ne s'est faite dans des conditions plus émouvantes. M. le ministre de la justice disait avant-hier à la tribune en terminant son discours : " *Nous serons la force* si vous nous y contraignez." Le peuple, aujourd'hui, par son attitude pleine de calme, devant cette tombe prématurément ouverte, a prouvé qu'il était la justice.

Dès midi, de nombreux groupes arrivaient de tous les points de Paris à la place du Marché, à Neuilly. La pluie et la boue n'avaient arrêté que les simples curieux. A une heure il n'était plus possible d'arriver à la maison mortuaire, et la foule, grandissant de plus en plus, se massait dans toutes les voies environnantes et encombrait une partie considérable de l'avenue de la Grande-Armée.

Des marchands vendent aux citoyens des petits bouquets d'immortelles blanches, jaunes ou noires, que chacun met à sa boutonnière. Autour de la maison mortuaire elles sont rouges : c'est, dit-on, la famille qui les a fait distribuer.

Tout à coup un grand mouvement s'opère. C'est M. Rochefort, dont le fiacre ne parvient qu'à grand'peine à pénétrer jusqu'à la rue du Marché. De bruyantes acclamations saluent son arrivée.

Dans un passage attenant à la maison sont groupés des journalistes et des hommes de lettres. Presque toute la presse est représentée là ; mais nous ne nommerons personne, de crainte d'en trop oublier.

On apprend qu'un débat très vif est engagé devant la maison par des citoyens qui veulent absolument que le cortége funèbre soit dirigé sur le cimetière du Père Lachaise. Plusieurs citoyens parlementent avec eux : MM. Delescluze et Rochefort haranguent la foule par une fenêtre du premier étage, et démontrent que ce serait aller au-devant d'une collision pour laquelle le gouvernement a déclaré en quelque sorte qu'il était prêt. La famille représentée par le frère de Victor, M. Louis Noir, demande que sa volonté soit respectée.

La foule parait céder, et enfin le corbillard s'avance. Mais le flot humain est tellement pressé qu'il parait impossible d'y faire arriver le cercueil. Une douzaine d'hommes vigoureux, se tenant par un ruban rouge, parviennent à former un demi-cercle sous la protection duquel la triste cérémonie s'accomplit, et l'on se met en marche, à chaque instant cependant arrêté par l'agglomération.

M. Louis Noir est littéralement porté en avant du cortége. MM Rochefort, Ulric de Fonvielle, Millière et beaucoup de leurs amis sont derrière le char.

Le cortége suit sans trop de difficultés le boulevard d'Inkerman.

Mais, à l'avenue de Neuilly, une partie des assistants veut persister dans l'idée de transporter le corps à travers Paris. Un temps d'arrêt se manifeste, et de nouvelles harangues à la foule sont devenues nécessaires.

La pression devient telle que M. Ulric de Fonvielle est poussé sous les roues d'une voiture qui suit le corbillard, et que M. Rochefort est hissé de force sur le marchepied. A ce moment de confusion, M. de Fonvielle tombe, et M. Rochefort, qui le croit en danger, s'évanouit. On le transporte à grand'peine dans une maison voisine, où il reprend ses sens. M. de Fonvielle, enlevé sans blessures, continue à suivre le cortége, dont lamarche devient de plus en plus lente et difficile à mesure qu'on approche du cimetière, situé près du bois de Boulogne, au bout d'une rue très étroite.

On arrive enfin ; mais le cimetière est envahi en un instant, et, pour amener le cercueil à la fosse, c'est la même scène que pour le sortir de la maison.

Sur la tombe, M. Paschal Grousset a laissé s'exhaler ses pensées en quelques paroles ardentes.

MM. Gustave Flourens, Louis Noir, Amoureux et Ulric de Fonvielle ont prononcé ensuite quelques paroles.

Ce dernier a juré que son ami avait été «tué froidement devant ses yeux, sans raisons, sans motifs, sans provocations de sa part.»

Ce témoignage solennel, ce serment, prononcés sur une tombe, ont produit sur les assistants un effet indicible.

Après la lecture d'une pièce de vers par un étudiant, cette petite portion de la foule qui avait pu pénétrer dans le cimetière s'est retirée très-émue et très-agitée.—(*Siècle.*)

CORRESPONDANCE.

Worcester 24 janvier 1870.

M. le Rédacteur,

Depuis ma dernière je suis allé à Marlboro, Hudson et West Boyleston, Mass.

Marlboro est un beau village situé à environ 24 milles de Boston, dont la population est de 8,000 âmes ; 3,000 sont irlandais et 2,000 canadiens. Il y a ici 36 manufactures de cordonnerie ; c'est dans cette industrie que sont employés presque tous les travailleurs.

Il y a une église catholique irlandaise ; une nouvelle est en construction et à la veille de se terminer,pour laquelle les canadiens ont déjà payé beaucoup d'argent. Mais se voyant assez nombreux pour se bâtir une église afin d'avoir un prêtre canadien ou français, ils ont adopté les mesures nécessaires et se sont adressés à M. l'administrateur du diocèse de Boston, mais cette fois comme presque toujours, lorsque les canadiens veulent se séparer des irlandais, ils ont eu à compter avec le mauvais vouloir de leur curé et de l'autorité.

J'ai été témoin d'une entrevue qui a eu lieu entre un comité composé des notables de l'endroit et M. le Grand Vicaire, et je puis dire en toute vérité que je n'ai jamais vu des personnes respectables être reçues d'une manière aussi cavalière, brutale et grossière que l'a fait M. l'administrateur.

Les canadiens justement vexés ont tous remis les bancs qu'ils avaient dans l'Eglise Irlandaise et sont décidés à bâtir quand même.

C'est ici que je trouve le plus grand nombre de propriétaires parmi les canadiens, et il y a 5 ans il n'y avait que très peu de canadiens et trois ou quatre propriétaires seulement. Aujourd'hui il y a M. Louis Latinville, de Repentigny, forgeron de son métier, qui, arrivé ici il y a 7 ans avec 17 piastres dans sa bourse et ayant peu d'éducation, mais beaucoup d'intelligence, tient aujourd'hui magasin, un restaurant et dix chevaux de louage (Livery Stable) possède 6 maisons. Il vaut aujourd'hui au moins $20,000

Ambroise Vigean, St. Denis, 3 maisons	$9000
J. B. Larivière, St. Jude, 1 do......	3000
Moïse Bellemare, St. Bernabé, 1 do et argent	4000
J. Blanchette,St. Jude, 1 maison,argent	6000
Jos Blanchette, do 1 do	4000
Augt Blanchette, do 1 do	2000
O. Blanchette, do 1 do	4000
Augt Vigeant,St.Denis, 1 do	3000
Jacob Vigeant do 1 do	2000
Touss Vigeant do 1 do	2000
Frs Benoit do 1 do	4000
Alph Lafleur, St Bernabé, 1 do	4000
Frs Lafleur, fils, do 1 do	3000
Frs Lafleur, père, do 1 do	2000
P. Lamoureux, St Jude 1 do	5000
J. B. Blanchette, do 1 do	2000
O. Levasseur, Ste. Monique, 1 do	3000
F. Bellemare, St. Barnabé, 1 do	6000
Luc Brodeur, St. Hugues, 1 do	1000
Jos. Morin, Epiphanie, 1 do	4000
Chs. Martel, Québec, 1 do	2000
Ls. Richard, Sorel, 1 do	5000
Fréd. Lesieur, Yamachiche, 1 do	4000
David Dupuis, St. Jacques, 1 do	2000
Emery Arpin, St. Jean, 1 do	2000
Jos. Dupuis, St. Athanase, 1 do	2000
E. Normandin, St. Césaire, 1 do	1500
Pierre Noël, 1 do	3000
J. B. Beaudry, Epiphanie, 1 do	2000
Veuve Morris, St. Jude, 1 do	3000
Augt Lussier, Yamachiche, 1 do	2000
Paul St. Louis, Sorel, 1 maison......	1500
Joseph Latinville, Repentigny, 1 do et argent......	2500
Damase Bellemare, St. Bernabé, 1 do	2000
Célestin Martel, Québec, 1 maison......	1500
Pierre Lanctot, Montréal, 1 do	2000
Prudent Richard, Epiphanie, 1 do	2000
Veuve Chs. LaRivière, St. Jude, 1 do et argent......	3000
Eusèbe Fortier, St. Jude, 1 do	2000
Sévère Houle, R. du Loup en h., 1 do	2000
Antoine Boulé......	2000
Aug. Roy, R. du Loup en haut, 1 do	2000
Ephrem Dusseau, Contrecœur, 1 do et argent......	3000
Frs. Charbonneau, St. Jude, 1 do et argent......	2500
J.-B. Langelier, St. Hyacinthe, 1 do et argent......	2500
Godfroy Lacouture, St. Ours, 1 do et argent......	3000
Xavier Lacouture, St. Ours, 1 do	2000
Onésime Levasseur, R. du Loup en h. 1 do et argent......	3000
Pierre Blanchard, Drummonville, 1 do et argent......	4000
Prospère Thibeau, St. François, 1 do et argent......	6000
Joseph Doucet, St. François, 1 do et argent......	3000
Olivier Beauregard, fils, St. Alexandre..	2000
	$175,000

Voici donc encore ici que cinquante trois Canadiens ont économisé cent soixante-quinze milles piastres dans l'espace d'environ cinq ans, tout en vivant largement. C'est donc encore une *cheville* qui bouche le *trou* par où sont sortis les injures grossières lancées aux Canadiens des Etats-Unis par le *Courrier de St. Hyacinthe* et ses frères en potitique.

Hudson, Mass.

Hudson est un charmant village situé à 26 milles de Boston. La population totale est de 3000 dont environ 1000 sont Irlandais et 500 Canadiens.

L'industrie est encore ici la cordonnerie. Il y a 12 manufactures de chaussures. Les hommes gagnent ici de $3 à $4 par jour. Un grand nombre de filles sont employées ici comme ailleurs aux ouvrages de cordonneries. Leurs travaux consistent à assembler les cotés, piquer, coller les doublures, border les souliers, percer les trous, poser les œillets, assembler les talons et écraser les coutures. Pour faire comprendre à ceux qui ne l'ont pas vu, avec quelle vitesse se font ces ouvrages, je citerai par exemple : Pour poser les œillets on paye 10 cts. par caisse de 60 paires. Une femme fait 24 paires par jour ce qui lui donne $2. Il y en a qui font jusqu'à $3 par jours. Trois hommes font 100 paires de chaussures par jours en travaillant 8 heures.

J'ai encore ici une *cheville* pour boucher le trou du " Courrier de St. Hyacinthe. " Je trouve encore ici des " ivrognes paresseux, vauriens" qui ont de belles maisons et d'autres de l'argent en banque, et cela encore depuis 5 et 6 ans.

François Ledoux, St. Hyacinthe, une maison	6,000
J.-B. Gendron, do 1 maison et argent	5,000
Alfred Charron, St. Athanase, argent	1,500
Michel Balthazar, do do...	1,500
Gabriel Courtemanche, St. Hyacinthe argent......	1,500
Alfred Courtemanche, do argent	2,000
Elie Courtemanche. do do et maison	3,000
Isidore Courtemanche, do 1 maison et argent	2,000
Olivier Larocque,Chambly, do et argent	4,000
J. B. Lépine, St. Hugues, do et argent......	2,000
Siméon Moquin, St. Jean, do et argent	2,000
Louis Dufresne, St. Hyacinthe, do et argent......	2,000
Louis Gélinas, Yamachiche, do et argent	2,000
Antoine Lussier, St. Césaire, 1 do et argent......	3,000
Zéphirin Lussier do 1 do et argent	2,000
George Faneuf, St. Jude, 1 do et argent......	2,000
Joseph Guertin, St. Hélène, 1 do et argent	5,000
Alp. Archambault,l'Assomption,1 do et argent	2,000
Pierre Charron, St. Hyacinthe, 1 do et argent	2,000
Pierre Potvin, La présentation, 1 do et argent......	3,000
Israël Boulé, St. Jean, 1 do et argent	2,000
David Gamache, St. Hélène argent...	1,500
Moïse Mongeau, Varennes, 1 maison et argent......	2,000
Eusèbe Boudreau, St. Jean, 1 do......	3,000
Isaïe Rivet, St. Hyacinthe, 1 do......	3,000
Bélonie Gamache, St. Hélène, argent..	1,000
Ludger Guertin, do do....	500
Alfred Guertin, do do....	1,000
Antoine Baulé, St. Jean, do....	2,000
Joseph Charbonneau, St. Hyacinthe 1 maison et argent......	2,000
Joseph Labossière, St. Valentin do......	2,000
Eugène Girouard, St. Ours 1 maison et argent......	3,000
Amable Lussier, St. Césaire do.....	1,000
Veuve Brousseau, St. Simon do.....	500
Veuve Dumas, St. Césaire do....	500
Total......	$79,500

WEST BOYLESTON MASS.

West Boyleston est un joli village situé à 35 milles de Boston et à 8 milles de Worcester, dont la population est de 3,000 âmes, 500 irlandais et 1,000 canadiens.

Il y a ici 4 manufactures de coton 1 de laine et 3 de chaussures. C'est encore ici la même chose, on trouve partout ce qu'il faut pour *boucher les insulteurs*. Voici encore des canadiens qui arrivés ici depuis 5 à 7 ans, n'ayant rien du tout, sont devenus propriétaires ou ont de l'argent.

Edouard Larivière, Contrecœur......	$4000
Augustin Arpin, St. Ours......	8000
Narcisse Robidoux do......	3000
Louis Maillhot, St. Hugues......	5000
J. Bte. Richard, St. Ours......	6000
Joseph Brosseau, St. George......	8000
Nazaire Dansereau, Verchères......	1500
Pierre Bernard, Sorel......	6000
P. Champigny, St Antoine......	3000
Olivier Champigny, do	2000
Médard Brosseau, St. George......	5000
Alex Jacob, St. Ours......	4000
Narcisse Lussier, Ste. Rosalie......	3000
Antoine Manteville, Ste. Aimée......	2000
Flavien Manteville, do	1500
Ls Laforme, St. Hugues	2000
Chs Thibeau, St. Jude......	1000
Thos. Malveu, St. Aimée......	1000
Jos. Rogner, St. Hugues......	8000
Ant. Manteville, Ste. Aimée......	1500
Honoré Auger, St. Léon......	4000
Ls. Langevin, Verchères......	4000
Jos. Coté, Contrecœur......	1000
Médard Bernard, St. Aimée......	2000
Georgo Richard, St. Ours......	1000
S.B. Langelier, do	1000
Antoine Paquette, St. Hugues......	1000
Narcisse Arsenault, Sorel......	2000
Hyacinthe Boireau, St. Simon......	1000
O. Arpin. St. Ours......	2000
Napoléon Daigneau, Shefford......	1500
Isaac Richard, St. Ours......	2000
Paschal Langevin, Verchères......	2000
Jean M. Paquette St. Hyacinthe......	3000
Ls Lussier, St. Jude......	1000
Frs Mathieu, St. Ours......	2000
Godfroy Moger, do	2000
O. Dufault, do	10000
L. Bernard, St. Hyacinthe......	3000
Jean Duhamel, St. Aimée......	2000
Jos. Jacques, Verchères	1000
P. Martin, Montréal......	600
Louis Lemire, St. Marcel,......	1,000
Pierre Bernard, St. Aimé,......	1,000
Edouard Maillet, St. Ours,......	1,000
Jules Brosseau, St. George,......	1,000
Narcisse Delorme, Ste. Jude,......	1,000
Pierre Tétreau, St. Hyacinthe,......	1,000
Antoine Girardin, Kingsey,......	1,000
Chs. Laflèche, St. Ours,......	2,000
Moïse Richard, St. Hugues,......	3,000
Chs. Lacroix, St. Simon,......	600
Firmin do do......	1,000
Abraham Dion, St. Hyacinthe,......	1,000
Olivier Dubois, St. Marcel,......	500
Noël Lamoureux, St. Ours,......	1,000
Antoine Houde, R. du Loup en haut...	2,000
Jacques Potvin, St. Ours,......	1,000
Azarie Champigny, St. Antoine,......	500
Marc Larence, St. Simon,......	2,000
Olivier Chevalier, Contrecœur,......	1,000
Antoine Girardin fils, Kingsey,......	500
Alfred Girardin, do......	500
Henry Girardin, do......	500
Louis Godard, St. Hugues,......	1,000
Dolphis Poulin, do......	500
Pierre Dupré, St. Ours,......	1,000
Antoine Lizot, St. Boniface,......	500
Félix Soucie, Montréal,......	500
Chs. Gauselin, St. Hugues,......	1,500
J. Bte. Allard, do......	1,000
J. Bte. Paret, St. Grégoire Trois-Rivières,......	500
Chs. Cadieux, St. Simon,......	500
V. Biron, St. Hyacinthe,......	1,500
Eustache Hébert, St. Hugues,......	500
Frs. Bonin, Verchères,......	1,000
Louis Blanc, St. Hugues,......	2,000
Total......	$161,300

Le *Courrier de St. Hyacinthe* du 14 courant s'occupe de moi, tout naturellement pour m'injurier, c'est dans l'ordre. J'étais résolu d'abord à garder le silence, me contentant de mépriser des injures qui, venant de ce quartier équivalent à un certificat de patriotisme. Mais comme la tactique est de mentir, mentir quand même vu qu'il en reste toujours quelque chose. Je crois devoir nier formellement l'assertion qu'il fait en disant que dans mon discours devant les membres de la société St. Jean-Bte. de Worcester j'ai vilipendé le clergé. Je mets au défi son correspondant de prouver cette assertion.

Ni là, ni ailleurs je n'ai dit un mot du clergé dans aucun de mes discours. Ce n'est pas qu'il n'y eût matière contre certains, mais j'ai eu assez de charité pour m'abstenir. Je connais le lâche qui a fait cette calomnie, il n'osera pas se nommer. Quand aux hommes publics je les ai peints tels qu'ils sont, et, pour le faire, je n'avais qu'à relater leurs faits et gestes depuis vingt-ans, et, en m'en tenant à la stricte vérité il m'était facile de faire voir que c'était eux qui ont conduit le pays à la ruine et qu'ils ont trahi les intérêts bien entendus de leurs compatriotes.

Un Vieux de la Vieille.

Quartier St. Jacques.

Nous apprenons avec plaisir que trois candidats, MM. Homier, Robert et Deslongchamps, ont consenti, dans une réunion de leurs amis, à se retirer en faveur de M. J. W. Crevier, entrepreneur.

A présent, il n'y a plus que deux candidats sur les rangs, MM. Crevier et Rivard, et la lutte est commencée.

Nous publierons demain un document authentique du compromis qui a eu lieu.

P. S.—Les amis de M. Crevier sont priés de se réunir, ce soir, dans la maison de M. Deslongchamps, 398 Rue Ste. Catherine, dans le but de former un comité central.

Parlement de Quebec

La chambre s'est ouverte à trois heures et demie.

M. Carter a présenté le dernier rapport du comité des bills privés.

M. Genest a présenté un bill pour amender l'acte concernant les chemins à lisses en bois. Ce bill a été adopté par la chambre en comité après avoir subi un amendement.

M. Ouimet a proposé la formation d'un comité spécial sur le bill des notaires.

A la 27e clause, celle qui oblige les notaires à donner leurs services toutes les fois qu'on l'exige, une longue discussion s'est ouverte. MM. Marchand, Ouimet, et Dunkin ont pris la parole.

M. Ouimet a amendé la clause en y ajoutant les mots " Excepté pour des causes qui peuvent justifier un refus."

Le comité a rapporté progrès et a obtenu la permission de siéger de nouveau.

Plusieurs bills privés ont été adoptés par le comité général.

Une longue discussion s'est élevée sur la seconde lecture du bill concernant la corporation de Québec. M. Bellerose a accusé le gouvernement d'avoir fait trainer la session deux mois sans rien faire.

Le bill a subi sa seconde lecture.

Les bills suivants ont subi leur troisième lecture :

Acte pour la meilleure administration de la propriété par les tuteurs.

Pour amender l'acte concernant la vente de terres par les municipalités.

La chambre s'est ajounée à une heure et demie.

Banquet.

Une dépêche nous apprend qu'hier soir, les citoyens de Beauharnois ont offert un grand banquet à M. James Lynch à l'occasion de sa retraite de la mairie.

INFORMATIONS.

Le comité des bills privés a adopté à une majorité d'une voix la clause du bill de l'Association des Citoyens de Québec, décrétant qu'à l'avenir le maire sera choisi par le Conseil-de-Ville.

Un journal favorable à l'annexion paraitra prochainement dans le Nord-Ouest.

Les gouvernements d'Ontario et Québec sont encore à l'œuvre sur la question de la division de l'ancienne dette de la province du Canada. De nombreux documents ont été préparés et envoyés aux arbitres.

On dit que le sénateur Aikins est entré dans le cabinet fédéral sans conditions et sans s'informer de la politique que suivrait le cabinet. Il agit sous sa propre responsabilité et ne représente aucun parti.

Le cabinet ne redoute pas M. McDougall, et semble rire de ses menaces.

Si le lieutenant-gouverneur en retraite devient génant pour les ministres, ou aura un moyen bien simple de s'en débarrasser : ce sera de faire déclarer son siége vacant par l'Orateur Cockburn. Rien de si facile de gouverner un pays en paix lorsque l'on s'appuie sur une majorité docile et craintive.

Le comité, nommé pour prendre en considération le projet agricole présenté par le Dr. LaRue, député de Portneuf, s'est réuni mardi matin. Les membres du comité ont paru frappés des côtés pratiques du nouveau système. Il y a tout lieu de croire qu'il sera chaudement recommandé au gouvernnment.

Le comité se réunit de nouveau aujourd'hui.

Nous avons déjà annoncé la publication de l'Extrait du Livre de Renvoi pour le Quartier Ste. Anne, publication due aux soins de M. L. W. Sicotte, employé au Bureau du Cadastre. Nous avons dans le temps démontré l'importance de cet ouvrage ; nous avons aujourd'hui à accuser réception de la copie des plans officiels du même Quartier, dessinés par MM. Blaiklock et Lionais, arpenteurs et dessinateurs du Bureau du Cadastre, et lithographiés par MM. Roberts et Reinhold. Ces plans sont très bien faits, ils sont nets, d'un fini parfait et témoignent hautement en faveur de la capacité de ces deux officiers du Cadastre. Ce travail est le complément indispensable du Livre de Renvoi ; ce dernier donne l'étendue des terrains et les noms des propriétaires et le Plan en montre la configuration exacte. Les terrains portent au Plan comme au Livre de Renvoi le même numéro.

Avec ces deux ouvrages, le premier homme d'affaires venu, n'aura besoin que de savoir lire et pourra se passer du secours de l'homme de loi pour faire des recherches au Bureau d'enregistrement. Ayant l'étendue et le numéro du lot, il n'aura qu'à consulter l'index spécial ouvert gratuitement au public, et il pourra par lui-même connaitre toutes les charges qui le grèvent.

Tous les gens d'affaires s'empresseront donc d'acheter ces plans qui se vendent pour la modique somme de $3.50, ce qui fait pour le tout Plans et Livre de Renvoi $5.50.

FAITS-DIVERS.

Température à l'ombre, observée par John Underhill, opticien pratique, 387 rue Notre-Dame porte voisine de Chs. Alexander et fils.

9 a.m.	1 p.m.	6 p.m.
30	40°	28°
Maximum.	Minimum.	Moyenne.
38°	22°	30°
omètre compensateur corrigé.		
9 a.m.	1 p.m.	6 p.m.
30.15	30.20	30.25

EMPOISONNEMENT.—Les journaux de Québec nous apportent le récit de la mort de Mlle. Desjardins, modiste, de St. Roch, dont le télégraphe nous a dit un mot, hier.

Depuis quelques semaines, cette fille était dans un état de surexcitation incroyable ; à chaque instant des propos incohérents s'échappaient de sa bouche ; elle parlait d'apparition d'esprits qui venaient troubler son sommeil ; sa conduite générale indiquait enfin que ses facultés mentales souffraient beaucoup.

Vendredi, une de ses amies, se rendant au domicile de la malheureuse fille, la trouva étendue inanimée sur le plancher. Tout près d'elle se trouvait un gobelet contenant encore quelques gouttes d'acide sulphurique...... On comprit ce qui en était; on s'expliqua facilement le malheur de Mlle. Desjardins:...... elle avait mis fin à ses jours!

Elle jouissait dans le quartier de la meilleure réputation; sa conduite était exemplaire; elle remplisait exactement ses devoirs religieux. Il est certain que son aliénation mentale est la seule cause de son suicide.

—Le polisseur liquide de la Puissance, de Stilwell, nettoie l'argent.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK.—La température de la province sœur, depuis le commencement de l'automne, fait maugréer les voituriers. Ces ouvriers, qui avaient préparé de beaux sleighs, n'en vendront peut-être pas un seul, car il n'y avait pas encore de neige le 20 courant.

Les plus anciens habitants du Nouveau-Brunswick n'ont jamais vu une pareille température. Il n'y a pas encore de beaux chemins d'hiver, et la terre est complètement à découvert.

TOUJOURS BIS BELLEAU.—Voilà bien longtemps que nous n'avions eu à entretenir nos lecteurs de ce personnage légendaire; beaucoup peut-être croyaient que pour toujours il avait disparu de la scène, et avait été chercher à l'étranger une vie un peu moins agitée. Il n'en est rien cependant et nous n'avons pas fini, je crois, d'entretenir nos lecteurs de ses faits et gestes.

Bis Belleau, nous assure-t-on, avait pour toujours dit adieu à son existence désordonnée; de nouveaux désirs, de plus nobles aspirations s'étaient fait sentir en lui: Belleau avait soif d'un autre genre de gloire.

Il se met en route pour New-York, embrasse le parti de l'indépendance cubaine, et moyennant une subvention de $400, il consent à verser son sang au profit d'une si belle cause. Il part et arrive à Cuba, où il est incorporé dans un régiment d'insurgés.

Tout jusqu'ici allait pour le mieux, mais bientôt, soit que cette vie lui parut un peu dure, soit qu'il ne pût se plier à la discipline, soit encore qu'il prit le mal du pays, il abandonna entièrement tous ses rêves de gloire et jura de revoir sa patrie.

Si résolution était prise: tout le monde connait son énergie indomptable; il devait arriver au but. Il fait le malade, entre à l'hôpital, saute par dessus les murs, et deux jours après, sa prime de remplacement en poche, il faisait voile pour New-York. Dans peu de jours il sera de retour en Canada; nous ne manquerons pas d'entretenir le lecteur de ses escapades.—*Evénement.*

ACQUITTEMENT.—M. Rhodes, comptable, dont nous avons annoncé l'arrestation pour détournement de fonds, a été acquitté, le poursuivant M. Rivard, ayant découvert, en examinant ses livres de comptes, que l'accusation n'était pas fondée.

EXPROPRIATION.—On dit que des experts recevront l'ordre d'exproprier le terrain nécessaire pour l'agrandissement projeté de l'aqueduc.

CONCERT DE MME. PETIPAS.—Ce concert, que l'on attendait avec tant de hâte et qui faisait le sujet de conversation des derniers jours, a réuni, mercredi soir, un auditoire des plus nombreux et des plus distingués. Rarement la grande salle du Mechanic's Hall n'a renfermé un public aussi élégant et choisi. On sentait que notre population voulait rendre hommage à la cantatrice distinguée qui sait si bien illustrer son art en répandant chez nous le gout de la musique.

Mme. Petipas conduisait sur la scène les élèves qui devaient remplir le programme.

Inutile de rendre longuement justice aux succès et aux talents des élèves de Mme. Petipas: les applaudissements nourris, qui ont couronné chaque morceau ou plutôt chaque partie des morceaux, en disent suffisamment sur cette soirée; on distinguait chez tous les artistes le cachet qu'une direction habile avait imprimé aux aptitudes naturelles. Mmes. Boucher et Delorme, Mlles Leprohon, Delfosse, Maume, Aumond et Clarke ont, toutes, tenu l'auditoire suspendu à leurs lèvres, et, après ces moments de silence et d'enchantement ou la mélodie des sons, l'harmonie des accords, et l'entrain de la voix captivaient l'attention et émouvaient l'esprit, l'enthousiasme générale se traduisait par des applaudissements prolongés.

Mme. Delorme a chanté une Romance de l'*Opéra de Mignon* avec un succès qui lui a valu un rappel. Mme. Delorme possède un timbre souple et une expression agréable: elle combine très bien la douceur et la force des sons.

Mlle. Delfosse a été admirée: elle rend les notes hautes avec une facilité sans pareille et une rare précision. Mlle. Delfosse possède un des grands avantages que l'on ne rencontre pas souvent chez les cantatrices,—celui de faire les trilles à la perfection. Le trille est un des plus beaux agréments du chant, mais il est le plus difficile à enseigner et à exécuter parce qu'il ne s'appuie sur aucune règle précise.

Mlle. Aumond a été couverte d'applaudissements dans le *Grand air de la reine de Chypre.* On a surtout admiré la sonorité et la force de sa voix.

Comme Mme Delorme, Mlles Delfosse et Aumont ont été rappelées.

M. Lamothe, artiste déjà bien connu, a chanté avec sa magnifique voix de basse deux grands airs — l'un de Rossini, l'autre d'Auber.

Les morceaux de piano n'ont pas obtenu un succès moindre que ceux de chant. Mlles Lowe, Rottot, Carmel et Leprohon, ont joué des galops et fantaisies de concert qui ont été bien goutés et fréquemment applaudis.

Cette soirée, le plus grand succès qui se soit peut-être jamais vu dans nos concerts montréalais, ajoute un nouveau fleuron à la réputation de Mme. Petipas. Aujourd'hui, elle n'est plus considérée seulement comme une cantatrice émérite, mais aussi comme possédant toutes les qualités artistiques qui forment des élèves de première force.

UN THÉOLOGIEN ÉMINENT dit:—"J'ai fait usage du sirop péruvien. Il m'a donné une nouvelle vigueur, la souplesse d'esprit, et l'élasticité des muscles." I. P. Dinsmore, 36 rue Dey, New-York, enverra *gr tis* un pamphlet de 22 pages contenant des renseignements complets sur cette remarquable médecine à ceux qui lui enverront leur adresse.

—M. O'Reilly a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il prendre des photographies pour 75 cents la douzaine d'ici aux fêtes, au No. 474 rue Lagauchetière, entre les rues St. Urbain et St. Charles-Borromée. aa—14

ÉCOUTEZ! Quel est ce son qui nous donne le frisson au cœur? C'est une forte toux. Saisis de frayeur nous prévoyons le futur, et nous savons que la consomption, ce destructeur, compte sur une victime de plus, mais la science a donné au monde un allié sur et puissant qui peut lutter contre le formidable ennemi. A tous et à chacun je dirai:—"Ne vous laissez pas aller au désespoir, mais hatez-vous de vous procurer le grand remède du Dr. J. Briggs pour la gorge et les poumons—et prenez le dessus sur la maladie jusqu'ici mortelle." *En vente chez les droguistes et les marchands de campagne.*

CATARRHE.—Si votre tête, votre nez et votre gosier sont remplis de mucus sec ou moite, mince ou épais, blanc ou jaune, et vos yeux enflés et assoupis, si vous ressentez constamment des douleurs aigues dans la tête qui vous semble embarrassée, tout cela résultant de la catarrhe, faites usage du SOULAGEMENT DU DR. J. BRIGGS.—Le mucus disparaitra immédiatement de la tête, du nez et du gosier, les yeux deviendront clairs, brillants et dégagés; la tête sera soulagée, reviendra à son état normale, et la vie sera une fois de plus agréable. *En vente chez les droguistes et les marchands de campagne.*

LA VIE a ses tentations, ses chagrins et ses épreuves, et les plus douloureux de ces maux, quoiqu'ils ne soient pas dangereux, sont les cors, oignons et ongles qui coupent la chair et autres maladies du pied: personne ne niera cela. En vain vous les grattez, coupez, à tous les changements de l'atmosphère, ils lancent leurs dards pointus comme des éclairs sous la forme de douleurs aigues et continuelles. Ils tourmentent une personne beaucoup plus que toute autre maladie. Le Dr. J. Briggs, le chiropédiste bien connu, a inventé un remède sûr appelé le "Curateur Moderne." Il est vendu par les droguistes et marchands de campagne.

POURQUOI EN EST-IL AINSI.—Pourquoi la vente du remède du Dr. J. Briggs contre les hémoroïdes est-elle si grande? Parce que c'est un remède rare et qui soulage immédiatement toutes sortes d'hemoroïdes internes, externes, saignantes et cuisantes. Ce remède est doux et certain, a été essayé, et tous ceux qui ont souffert de cette cruelle maladie, salueront avec joie ce remède agréable, sur et efficace. Il ne peut faillir si on suit les directions. En vente chez les droguistes et les marchands de campagne en général.

Vendu à Montréal par Kenneth, Campbell et Cie., Picault et Fils, Muir, Spencer, Birks, Goulden, d'Avignon, Tate et Coventon, Gray, Latham, Harte, Devins et Bolton, Ambrosse, Gardner, et chez tous les droguistes en gros et en détail. am—66

POUR de **bonnes Photographies** de tous genres, allez aux ateliers de Photographie de **BALTZLY,** 372, Rue Notre-Dame. Venez et voyez.

TELEGRAPHIE SPECIALE.

Toronto, 27.

La cause de John O. Robinson, emprisonné pour extradition sous accusation d'avoir causé un incendie, a été plaidée, hier, devant le juge Morrison. Jugement sera rendu samedi.

On a présenté une motion demandant que Gould, arrêté pour extradition sous accusation de faux, soit emprisonné de nouveau pour porter sa cause devant la Cour du Banc de la Reine. La cause est suspendue jusqu'à lundi.

Québec, 27

Les malles d'hier soir sont arrivées aujourd'hui à 11.20 A. M. On pense que la route est libre.

Une forte avalanche de neige s'est détachée de la côte de Diamond Harbor, mercredi soir, pendant la tempête de neige, et a sérieusement endommagé une maison occupée par une famille de sept personnes. Deux enfants ont été blessés.

Temps clair et doux.

ALLEZ AUX ATELIERS de Photographie de **BALTZLY,** 372, Rue Notre-Dame, pour de bonnes **Photographies,** grandes et petites. Venez et voyez les spécimens.

TELEGRAPHIE GENERALE.

Paris 26.

Une rumeur de la mort du Pape cause beaucoup d'excitation ici, cette après-midi. Plusieurs personnes y ajoutent foi.

Charleston, C. S., 26.

Le sloop de guerre français *Pionnier,* parti depuis 6 jours du Port-au-Prince, est arrivé ici aujourd'hui, et rapporte que Salnave a été condamné à mort et fusillé le 10 courant.

Portland, Me., 26

Le gouverneur Chamberlain et son état-major, escortés par l'infanterie, recevront les restes de M. Peabody au quai Atlantic, samedi, et se rendront à l'Hotel-de-Ville où les autorités municipales les recevront. L'Hotel sera fermé et gardé jusqu'à lundi.

Lundi la salle sera ouverte au public de 9 A. M. à 7 P. M.

Richmond, C. S., 26.

Le gouverneur Walker lancera une proclamation convoquant la législature pour le 8 février. Le général Chamberlin abandonnera la direction de toutes les affaires de l'état lorsque la législature s'assemblera.

Washington 26.

Cette après-midi, le prince Arthur, accompagné de M. et Mme. Thornton, a visité l'arsenal de marine de Washington. On a tiré 21 coups de canon et hissé le drapeau anglais. Le prince a levé son chapeau pour reconnaitre cet honneur, et la bande a joué *God save the Queen.*

Le Président a invité le prince Arthur et quelques autres à un banquet, ce soir. La salle était ornée de guirlandes et de drapeaux anglais.

On prépare la salle des franc-maçons pour le bal de demain au soir. La liste des invitations au bal est close.

DEPECHES DE MINUIT.

Paris, 27.

Le Sénat a discuté une proposition pour un système international de monnaies.

Le duc de Broglie, le principal député des orléanistes, est mort ici hier, à l'âge de 85 ans.

Paris, 27.

Les troupes envoyées à La Creuzot pour maintenir l'ordre parmi les grévistes, sont retournées dans leurs garnisons.

Le président Schneider accuse les anglais d'avoir fomenté le trouble.

Dans le Corps Législatif, M. Thiers a demandé l'abrogation du traité de commerce avec l'Angleterre. La discussion a été très animée.

Rome 27.

La nouvelle de la mort du pape est fausse.

Washington, 27.

Ce matin, sur l'invitation du général Ramsay, le prince Arthur a visité l'arsenal. Dans la soirée il a diné avec M. et Mme Fish.

New-York, 27.

Les nouvelles d'Haïti disent que Salnave a été arrêté, le 13 courant, dans les bois près de Saltrow, avec 150 de ses partisans.

Le peuple manifesté sa satisfaction pardes processions et des fêtes de tous genres.

Salnave a été exécuté le 20 courant comme on l'a annoncé.

New York, 26.

Les nouvelles de Panama annoncent la fin d'une nouvelle exploration pour un canal à travers l'ishme de Panama.

Le cout de l'entreprise, qui se complètera en trois ou cinq ans, sera de $70,000,0000.

On fera des efforts pour obtenir la somme des capitalistes américains et européens si le gouvernement garantit l'emprunt.

NAISSANCE.

— Au Sault-au-Récollet, le 23 courant, la Dame de Arthur Chalut, Ecr., Marchand, un fils.

MARIAGE.

A Nicolet, le 11 courant, par le Révérend Messire Trahan, curé de St. Zéphirin de Courval, P. E. Lahaie, Ecuier, du même lieu, à demoiselle Marie Eulalie Provencher, dernière fille de G. Provencher, Ecuier, de Nicolet.

DÉCÈS.

A L'Assomption, le 23 courant, Eugène Archambault, Ecuier, Notaire.

A Montréal, le 27 courant, à l'âge de 22 ans, Demoiselle Marie Fortin, fille de feu J. Bte. Fortin, écr.

Ses funérailles auront lieu samedi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de Dame veuve Fortin, No. 251, rue St. Dominique, à 8 heures a. m. précises, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

A St. Thomas, Montmagny, le 24 courant, Sieur Louis Thibault, Ecr., à l'âge de 73 ans.

Mardi, au faubourg Saint-Jean, à l'âge de 42 ans, après une cruelle maladie de quatre mois, dame Marie-Eloïse Papillon, épouse de M. Aildebert Delille, marchand de tabac.

COMMERCE.

MARCHE MONETAIRE

Montréal, 27 janvier, 1870

L'or ouvert à 121 et fermé à 121⅜.

Agent américain acheté à 82 et vendu à 82½ en or.

Acheté à 84¼ et vendu à 84¾ en argent dur.

Argent dur acheté à 2⅝ d'escompte et vendu à 2⅞ de prime.

Billets de la Banque du Haut Canada, achetés à 45 vendus à 50. Change sur Londres à 8½.

OSCAR TURGEON,
No. 5, Place-d'Armes

COTE DES FONDS A NEW-YORK.

New-York, 27 jan., 4.30 p.m.

	Ouv.	Fer.		Ouv	Fer
Or	121	121¼	Rock Island	107⅞	109¼
Pacific Mail	3 ¾	38½	North Western.	72⅛	72
West U. Telég.	33	34	" preferred	88⅛	89⅜
N. Y. Central	95⅜	95½	Fort Wayne	87¾	
Erié	22⅞	22	Quick Silver	14¼	
Reading	95¾	95	5-20	115⅛	
Michig Southern	85⅜	85½	Change sterling.	109	
Clev& Pittsburg	91		Intérêt	6 p c	
Clevel. & Toledo	..	..			

RAPPORT QUOTIDIEN du Marché des Fonds de Montréal.

MONTRÉAL, 27 Janvier 1870.

FONDS	Acheteurs.	Vendeurs.	Dernières Ventes.
Banques.			
Montréal	155½	156½	155½
Ontario	99	100	98½
Amérique B du Nord	104	....	......
de la Cité	83	84	......
du Peuple	108½	109½	109
Molson	101½	102	101¾
de Toronto	129	....	......
Jacques-Cartier	108	....	......
des Marchands	106½	107	106¾
Cantons de l'Est	100	....	......
de Québec	102¾	....	......
Nationale	105¼	107	......
Union	105	106	......
Royale Canadienne	64	....	......
des Artisans	90	....	......
de Commerce	109	....	......
Compagnies			
Minière de Montréal.	1.50	2.25	......
de Cuivre de la B. Hur	20	35	......
Champ. et St. L. R R	9½	10½	......
do do 10 p.c. préf.	80	90	
do do stg 6 p c	74	80	
Télégraphe de Mont.	142½	....	142½
do du Peuple.	....	101	......
Navig. du Richelieu.	130	135	130
Navigat'n du Canada	90	95	......
Ch. de fer de la cité.	109½	111	109¾
du Gaz de la Cité	140	150	......
Bourse	95	100	..
Soc. de Cons. Permanente du dis. de M.	108½	110	......
Fonds de la Puissance	107	107½	......
Bons de la Puissance.	107	....	......
Déb. du Gov. 6 p c stg	103½	....	......
do do 6 p c ct.	103½	...	......
do do 5 p c stg	93½	....	......
do do 5 p c ct.	93½	....	......
Hâvre de Mont. 8 p c	....	....	......
do do 7 p c	....	....	......
do do 6½ p c dus '83	103	105	......
do do 6½ p c	100½	101½	......
do de Québec 8 p c	....	....	......
do do 7 p c	....	....	......
Fonds de Mont. 7 p c.	115	116½	......
Corp. de Montréal	99	100	
Aqueduc de Montréal	99	100	

CHANGE.

Banque, 60 jours de vue ou 75 dedate ...108⅞ à 109⅛
Billets des Marchands 60 jours.........107½ à 108¼
Demande de banque sur New-York.... 17½ à 17¾
Billets des Marchands.................. 17¾ à 18½
Traites en or sur New-York............ à pr
Taux de l'or à New-York à midi.......122 à

Banque de Montréal.—Les actions continuent à être languissantes.

Banque Ontario.—Les actions sont en demande à 99.

Banque du Peuple.—Les actions ont été vendues aujourdh'ui à 109.

Banque Molson.—Deux cents actions ont changé de mains à 101¾. Les actions s'améliorent et sont en meilleure demande.

Banque des Marchands.—Actions languissantes. Pas d'acheteurs au-dessus de 106¾, tandis que les vendeurs offrent 107.

Chemin de fer Urbain.—Un lot complet vendu aujourd'hui à 109¾.

On rapporte que la nouvelle émission des débentures du Hâvre 6½ 0/0 a été vendue à 102¾. 103 est offert aujourd'hui pour les anciens bons 6½ 0/0.

Les bons de la Corporation et de l'Aqueduc sont en demande à 99.

Change tel qu'indiqué dans nos cotes.

C. & C. G. GEDDES, Courtiers,
32, *Rue St. François-Xavier.*

LA PLACE pour avoir de bonnes **Photographies-Cartes** et de grandes Photographies bien finies est aux ateliers de Photographie de **BALTZLY,** 372, Rue Notre-Dame.

AVIS SPECIAUX.

☞**Le Grand remède anglais.** Célèbres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes.—Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe qu'elle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

Elles conviennent plus particulièrement aux femmes mariées. Elles régularisent en peu de temps la menstruation.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses douleurs de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleurs blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre, ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Direction complète sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 30 pilules et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco* sur réception d'une piastre en timbres de poste.

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada:

JOB MOSES,
Rochester N. Y.

A vendre chez tous les pharmaciens de Montréal et chez tous les marchands de médecines.

L'efficacité des pastilles pulmonaires de Bryan pour guérir la Toux, le Rhûme et toutes les affections des bronches, et pour encourager ceux qui souffrent, est devenue proverbiale. Dans les Etats-Unis, où ces merveilleuses pastilles sont connues, elles renversent toute opposition et éclipsent toute concurrence. La demande a toujours augmenté pendant les vingt dernières années, et maintenant la vente est en moyenne de plus de cent mille boites par année. Des membres éminents de la profession médicale en grand, admettent qu'ils ne connaissent aucune préparation qui produisent des résultats aussi bienfaisants que ces pastilles. Lorsqu'elles sont prises à temps elles guérissent pour toujours. Vendues par tous les droguistes et dans la plupart des magasins respectables de la Province, à 25 centins par boite.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et cie., J. Gardner, John Rogers et Cie., J. A. Hart, H. R. Gray, P. E. Picault et Fils, et tous les droguistes en général.

17 janvier. 56

Eau de la Floride de Murray et Lanman.—Contrairement à la généralité des eaux de toilette, qui sont des essences et rien de plus, ce parfum délicieux est un cosmétique et un remède extérieur. Mêlé avec l'eau, il devient précieux pour laver la peau en faisant disparaître les boutons, et toutes les autres aspérités. Appliqué à la tempe il guérit du mal de tête et quand on en fait usage après s'être fait la barbe il prévient l'irritation de la peau qui en est ordinairement la suite. Quand on s'en sert pour se laver la bouche, il neutralise les effets du cigare et améliore la condition des dents et des gencives.

☞Prenez garde aux contrefaçons; demandez toujours pour la véritable **Eau de Floride de Murray et Lanman,** préparée seulement par Lanman et Kemp, New-York. Toutes les autres sont sans valeur.

A vendre chez tous les pharmaciens.

17 Jan. 1870 as—56

—Le polisseur liquide de la Puissance, de Stilwell, nettoie le cuivre.

ANNONCES NOUVELLES.

Acte concernant la Faillite 1869

DANS L'AFFAIRE DE

L. A. SENÉCAL, individuellement et comme ayant fait affaire sous les noms et raisons de "Senécal et Meigs," Commerçants, de St. Thomas de Pierreville.

FAILLI.

Les créanciers du Failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 18, Rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, VENDREDI, le Onzième jour de Février prochain, à 2 heures P. M., pour prendre en considération des offres pour la vente de la totalité ou de partie seulement des biens de la faillite.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.

Montréal, 27 janvier 1870. 66

HENRY B. HARVEY et CIE.,

Agence de Livres à souscription,

59, RUE ST. JACQUES,

AGENTS POUR

A. G. Burns. Québec.

28 janv. am—66

Société Mutuelle de Construction DE MONTREAL.

L'assemblée pour le TIRAGE de la DIXIEME APPROPRIATION de cette Société aura lieu dans une des Salles de l'Association de la Librairie Mercantile, Nos. 10 et 12, rue St. Bonaventure, MERCREDI, le 9 Février prochain, à SEPT heures et DEMIE du soir.

Toutes personnes désirant souscrire au FONDS CAPITAL de cette Société, pourront le faire tous les vendredis soir, au lieu ci-haut désigné, jusqu'au 28 Février prochain inclusivement, temps après lequel on n'admettra plus de membres.

Par ordre,

W. TURNER, Président.
L. H. CHARBONNEAU, Sec.-Trésorier.

28 janvier. 66

Exposition de la Société des Artistes Canadiens.

La seconde Exposition annuelle de la Société des Artistes Canadiens, se composant de PEINTURES à L'HUILE et à L'EAU, STATUES, etc., aura lieu LUNDI, le 7 Février, et les jours suivants, dans les salles de l'Association des Arts, Mercantile Library.

Admission, 25 cents,

Les souscripteurs de l'Union Canadienne des Arts gratis.

Cette exposition n'étant que pour les ouvrages canadiens, on sollicite les œuvres de tous les artistes et amateurs résidant en Canada. Toutes les peintures, etc., destinées à l'exposition, doivent être envoyées le 1er février, seront sujettes à l'approbation du comité des choix, et, si elles sont en vente, elle seront *bona fide* la propriété de l'artiste.

Tous les paquets seront envoyés à W. SCOTT, Graveur et Doreur, et les communications à W. L. FRASER, Secrétaire-Trésorier, boite 596½, Bureau de Poste.

27 janv. 151—65

A VENDRE.

DEUX FERMES de valeur, situées près de la ligne de la Province, Odelltown, appartenant autrefois à feu William Robinson, Ecr. Pour être vendues ensemble ou séparées. Une bonne maison en pierre, des granges, étables et bâtiments sont érigés sur les lieux. Titres incontestables. S'adresser à M. J. USHERWOOD, 59, rue St. Urbain, Montréal, ou à M. CHS. ROBINSON Lacolle. as—65

SEVERE RIVARD, ECR., AVOCAT, MONTREAL.

Nous soussignés, électeurs du Quartier St. Jacques, vous prions de vous laisser porter candidat aux prochaines élections municipales pour représenter ce quartier au Conseil-de-Ville.

Nous ferons tout en notre pouvoir pour assurer le succès de votre élection dans le cas où vous voudrez bien accepter notre requisition.

C. Melançon	L B Voligny
H Béliveau	Pierre Contant.
Joseph Leblanc	D C Francœur
Touss Papineau	C O Giroux
J Bte Larue	J M Dufresne
Léon Derome	J A Gravel
George Fullum	P J Devins
Joseph Richard	E E Beaudry
Joseph Corbeille	J Royal
Alexis St Charles	L A Jetté
Eugène St Charles	L Betournay
Joseph Versailles	N H Bourgouin
Olivier Landerman	J C Lacoste
Joseph Jeannot	Charles Catelli
David David	O Filiatreault
Louis Monastès	A Laforce
Gilbert Hétu	Urgel Perrault
Dosité Bazinet	F X St Charles
Louis Pepin	Benoit Bastien
J Préfontaine	Augustin Labelle
O Berthelet	Edouard Bastien
A Larocque	Edmond Defoy
John Pratt	L Beaudry
Joseph Doutre	Casimir Bourassa
C S Cherrier	J B Lépine
E Robillard M D	Théophile Belisle
P E Picault M D	François Lanthier
Naz Villeneuve	André Wilcott
J H Jobin N P	Augustin Martin
J M Loranger	Joseph Marsan
L O Loranger	Pierre Blondin
J B Poutré	R Camirant
F X A Trudel	Amable Prévost
F X Archambault	C Fournier
Gustave A'Drolet	L V Blanchard
F H Rainville	J Christin
P Joly	T Cipihot
S Gélinas	M Laurent
Isidore Leclaire	Geo Cruikshank
Jacques Grenier	J G Tranchemontagne
A A Trottier	L Bédard N P
F X Lantier	L G G Béliveau
Alfred Dumouchel	J F Sincennes
Alfred Elie	F Rieutord
M Hannan Jr	Louis Laurin
Joseph St Charles	Dr P E Mount
Charles Lamoureux	Henri N Lacroix
Augustin Vandelac	J B Ratelle
J B Hogue	François Soucisse
Hercule Bourassa	Rémi Courcelles
Louis Carle	Joseph Soullière
Jos Lorange	Joseph Brunet
Etienne St Germain	P P de Grand Pré
Pierre Charest	C de Grand Pré
J T Hazen	Médard Beaudoin
R Cornellier	M Cheney
R Malborne	Henri J Clarke
O Drouin	A Ricard M D
P Deschatelet	J Pigeon
M Robillard	F X Langelier
J Johnston	E H Trudel M D
Pierre Duclos	J A Lajoie
Edouard Dubois	N B Desmarteau
François Dubois	R Graham
Jérémie Perrault	C E Belle N P
Napoléon Beaudry	Alfred Truteau
Omer Allard	O Cartier
A Bissonnette	Alexis Maheu
M Bertrand	Adolphe Dumaine
W Reinhardt	Benjamin Comte
Jos Lévellié	Félix Boismenu
Dr A Dagenais	Adolphe Homier
J Simard, N P	L N Duvernay
J B Rolland	L D Duvernay

MESSIEURS.—Le nombre et l'importance des noms attachés à la requisition que vous me faites l'honneur de me présenter, m'obligent jusqu'à un certain point d'accepter la candidature de conseiller du Quartier St. Jacques.

Cette marque de confiance exige des sacrifices réels que je n'hésiterai point cependant à faire, si je suis élu.

Je consacrerai le temps qui sera nécessaire à l'accomplissement des nombreux devoirs de cette charge, et tâcherai par mes efforts de me rendre digne du mandat qui m'aura été confié.

S. RIVARD.

Montréal, 18 janvier 1870. 52

ANNONCES DIVERSES

MONTRÉAL, 20 JANVIER 1870.

A C. DESMARTEAU, ECR.,

Nous Soussignés Electeurs du Quartier Ste. Marie, vous prions de vous laisser porter candidat aux prochaines élections Municipales pour nous représenter au Conseil-de-Ville, et nous vous promettons, si vous nous faites l'honneur d'accepter, d'employer tous nos efforts pour assurer votre élection.

Chas Lamoureux	John Buller
Alphonse Dulude	David Benson
A Senecal	Frs Raimond
J Rivières	John Johnson
A C Dupras	Xavier Collin
Laurent Thérien, fils	Jos. N. Duhamel
Salem Dufresne	J.B. Duhamel
Francis Dorny	J.B. Racette
Joseph Belerose	J Louviere
Henry Gauthier	M Dagenais
Louis Deslaurier	R. Desjardins
Casimire Pariseau	Frs Chauvin
O Champagne	Mathew Murphy
O Morin	Ls. Galarneau
Joseph St Hilaire	R. Devins
Louis Gauthier	James Carle
F X Masson	J Chambers
Chs Lauzon	Alfred Roy père
A Thoin	Alf. Roy fils
J Mount, M D	F. Germain
S Malette	A. Lafontaine
L Leriche	Jos. Lepine
Louis St Martin	C.Prevost
Wm Bermet	Jos. Provost
B McKlosky	Frs Corbeil
Laurent Thérien, père	C Coallier
L G Provencher	Ls. Laurence
Prime Lapierre	Frs. Laurence
Tos Groleau	D Parizeau
Frs Lauzon	J B Chartrand
Jos Pariseau	Frs D Lacoursière
Pierre Giroux	Alb Piché
Patrick Coyle	Alfred Contant
Chs Goyette	E Desmarais
Joseph Poitras	C Vinette
O Mailloux	M Blain
Edward Coyle	J M Emond
Wm Arnotte	F Lafranchise
Antoine Clairmont	L Provost
Chs Dufresne	A Dufresne
F X Deslaurier	Wm Lanahan
Jos Girard	Jos Belanger
N Beauchamp	C Lecours
Antoine Demers	G Hinton
Louis Lebrun	O Lorange
B Demers	Eusèbe Lardie
Jos Patenaude	Frs Benard
Jos Quevillon	Alf Nerbonne
Gilbert Giroux	F Hetu
B Laporte	J Lorange
Napoléon Grolot	L Hurteau
Pierre Lyloine	O Asselin
Thomas Bafry	E Delorme
Pierre Beaulieu	Sébastien Latour
O Desjardins	J Richard
Louis Payette	L Lalliberté
Ignace Choquette	E Biran
J E Beaudoin	F. X. Cochu
Prudent Gougeon	Joseph Léarce
François Dubé	L Lapierre
Moïse Perreault	L P Bourgeois
Octave St. Martin	M Brouillette
Jacques Lavigne	D Desmarteau
Charles Gauthier	G Mathurin
Joseph Côté	A. Bénard fils
Frs. Xavier Bay	Antoine Bénard
Magloire Lépine	M Lagnon
François Calumet	J Faucher
Jules Thibodeau	M Dumesnil
Henri Lépine	Louis Courtois
Jean Bte. Gaut'hier	Louis Rocque
John Brown	Xavier Papineau
John Morley	Joseph Forbes, père
François Guilbeault	Edouard Forbes, fils
Thomas Mercier	Joseph David
Solomon Racette	Amable Marion, père
George Pinette	Louis Lavigne
Louis Champagne	Charles Dumesnil
Louis Demers fils	Cyrille Chevalier
Etienne Lussier	Joseph Barrette
Louis Brunelle	Louis Tremble
Hyacinthe Mewther	L. Philippe Bourgeois
Maurice Pepin	Antoine Milorce
M Laforce	Léon Landry
François Contant	F. D. Mercier
Joseph Boucher	J. B. Deslauriers

Aux électeurs du Quartier Ste. Marie,

MESSIEURS,—Il n'est pas nécessaire de vous dire que je suis très flatté de votre requisition me demandant de me porter candidat pour vous représenter au Conseil-de-Ville.

En me rendant à vos vœux, je vous assure que, dans le cas où je serais élu, je m'efforcerai de promouvoir fidèlement et assidument les intérêts du quartier ainsi que ceux de notre belle et prospère cité.

Je suis, messieurs,
Votre obéissant serviteur,
C. DESMARTEAU.

21 janv. 62

LE

REGENERATEUR INDIEN PATENTE

D M. LOUIS LARIVE.

Voulez-vous empêcher la chûte de vos cheveux? Voulez-vous avoir une belle chevelure? Voulez-vous faire disparaitre l'inconvénient d'un crâne chauve? Voulez-vous un excellent remède contre les maux de têtes? Usez du *Régénérateur Indien* de M. Louis Larivé.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LOUIS LARIVÉ,
11 jan—aa—51 Rue Ste. Elizabeth, Montréal.

A LOUER.

Ce MAGASIN 446 et 448, Rue St. Paul. Un grand Magasin construit en bois avec Clos sur la rue Colborne. Entrées par les rues Colborne et Wellington. Une FERME à la montagne d'à peu près 200 âcres avec maison en pierre, etables, etc.

S'adresser à

NELSON DAVIS,
Pour la succession H. B. SMITH.

25 janv. gi—65

ON A BESOIN

De PORTEURS pour "L'OPINION PUBLIQUE." S'adresser au No. 10, PLACE D'ARMES.

25 janv. ci—61

Acte concernant la Faillite, 1869

DANS L'AFFAIRE DE

GEORGE FLETCHER, individuellement et comme associé de Andrew Donald, ci-devant faisant affaire sous les noms et raison de Donald et Fletcher, de Montréal, commerçant,

FAILLI.

Je, soussigné, John Whyte, de la Cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont notifiés de filer leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 25 janvier 1870. bs—64

AVIS.

FOULDS ET HODGSON ont déménagé au côté opposé de la RUE ST. PAUL, No. 347. (BATISSE DES SŒURS).

26 janv. am—64

DES PRESENTS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN!!

SONT DONNES CHEZ

THURSTON,

NO. 131, GRANDE RUE ST. LAURENT.

Nos prix ont été assez réduits pour permettre à tous ceux qui achètent de dire que les Présents de THURSTON pour Noel et le Jour de l'An sont les meilleurs.

131, GRANDE RUE ST. LAURENT.

PHARMACIE.

PARFUMERIE VICTORIA.

RIGAUD & Cie.

45, Rue Richelieu, à Paris.

SAVON MIRANDA

A BASE DE SUC DE LYS ET DE LAITUE.

Il possède le parfum le plus exquis, mousse abondamment et communique à la peau le velouté le plus parfait. Il est complètement privé d'acide et par conséquent inoffensif pour la peau. Il suffit de l'essayer pour se convaincre qu'il réunit toutes les qualités, que son odeur est persistante, qu'il dure longtemps et défit toute comparaison.

TOLUTINE RIGAUD

Eau de toilette délicieuse, extraite du Baume de Tolu et des plantes les plus odoriférantes Elle remplace avantageusement les eaux de Cologne et Vinaigres de toilette les plus estimés, adoucit et raffermit la peau et lui communique une nouvelle vigueur.

L'EXTRAIT D'YLANGYLANG ET LE BOUQUET DE MANILLE.

POUR LE MOUCHOIR.

Ces deux nouveaux parfums que nous venons d'introduire en Europe où ils ont reçu l'accueil le plus empressé, sont préparés avec l'Essence des fleurs de l'Unona Odorantissima que nous faisons distiller aux Philippines. Leur odeur est d'une suavité inconnu, ils répandent successivement sur le mouchoir les émanations les plus délicates. En un mot, ils laissent loin derrière eux les Extraits de Jockey Club, Violette, etc. Ne prendre que ceux de notre maison, si on tient à les avoir purs et de première main.

DENTORINE RIGAUD

Ou Elixir Dentifrice à bâse d'arnica pour tous les soins de la bouche; il raffermit les gencives et préserve les dents de la carie.

CRÊME DENTIFRICE SOLIDIFIÉE.

On ne saurait trop recommander cette élégante nouvelle et délicieuse préparation; elle donne aux dents la blancheur la plus éclatante, raffermit les gencives et n'a pas l'inconvénient des poudres et opiats dentifrices, qui contiennent le plus souvent des acides dangereux qui attaquent l'émail. Elle ne laisse aucun dépot dans la brosse, en colore les crins en rose et communique cette même couleur aux gencives et aux lèvres.

POMMADE MIRANDA.
HUILE MIRANDA.

Composées de substances toniques et ortifiantes; elles possèdent un par um des plus doux et des plus agréables. On peut les appeler le véritable trésor de la chevelure.

COLORIGÈNE RIGAUD.

LIQUIDE RÉGÉNÉRATEUR DE LA COULEUR PRIMITIVE DES CHEVEUX.

En huit jours au maximum, sans emploi d'aucune autre substance, il rend aux cheveux leur couleur primitive, sans tacher la peau, ni salir le linge et sans présenter le moindre danger dans son emploi. Le Colorigène diffère entièrement de toutes les teintures à bâse de nitrate d'argent vendues jusqu'à ce jour et qui nécessitent l'emploi de deux ou trois liquides différents.

Dépôt à Québec, chez MM. John Musson et cie Montréal, chez MM. Devins et Bolton.

UNE LOTTERIE

D'UN

Caractère tout à fait irréprochable.

$5,000

SERONT DONNES EN PRIX

DURANT LE MOIS ACTUEL

EN LA MANIÈRE SUIVANTE:

Chaque paquet sur vingt-cinq, d'une livre chacun, vendu par nous contiendra

UN BILLET D'UNE PIASTRE!

Et en même temps nous garantissons que la qualité du Thé sera la meilleure que l'on puisse avoir pour le montant. Notre but est d'engager toute personne à

VENIR UNE FOIS,

Et nous comptons ensuite sur la qualité de nos articles pour les engager à

Venir encore et encore.

Cet argent que nous donnons représente pleinement

LA MOITIE DE NOS PROFITS

Mais nous nous contentons de

Ventes rapides et de petits profits.

Nous avons les THÉS suivants en paquets d'une livre, dont tous contiennent la moyenne des PRIX mentionnés ci-dessus:—

THÉ JAPONAIS RÉELLEMENT BON, **55** et **60** cents par livre.

THÉ JAPONAIS DE CHOIX (le meilleur qui soit importé) **65** et **75** cents.

THÉ ANGLAIS POUR LE DÉJEUNER, **55, 60** et **70** cents.

EXCELLENT THÉ VERT, (Young Hyson), **60** et **70** cents.

THÉ VERT SUPERFIN, (Young Hyson), **90** cents et **$1.**

REMARQUEZ L'ADRESSE:

La Compagnie de Thé de l'Inde et de la Chine.

39 | 39 RUE 39 BLEURY. | 39

☞Notre marque commerciale est sur tous les paquets.

22 janv. am—61

—Le polisseur liquide de la Puissance, de Stilwell, nettoie l'étain (Britannia metal.)

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. BOOKER.

Vente de Maisons.

M. BOOKER a reçu instruction de M. H. H. GEDDES de vendre par encan, VENDREDI prochain, le 28 JANVIER 1870, aux salles d'encan No. 301, rue Notre-Dame, cette magnifique résidence en briques 314 RUE CRAIG, vis-à-vis le Carré Viger.

—AUSSI—

Ces DEUX MAISONS confortables en briques, Nos. 39 et 41, RUE ST. CONSTANT.

Les titres sont parfaits, la propriété est commuée, et les conditions sont très libérales.

Vente à 2.30 P. M.

26 janvier. 8—61

Nouveautés en Jupes

Nouvellement offertes en vente chez

McCLURE & TELFER.

JUPES PIQUÉES, pour 8s. 9d.

OUVRAGES FRANÇAIS EN LAINE DE BERLIN,

Quelque chose tout à fait nouveau, montré pour la première fois aujourd'hui.

PANTOUFLES,
DRAPEAUX,
COUSSINS,
CHAISES, etc.,
SONTAGS,
PELLERINES,
et MANTEAUX.

La première vente de cent douzaines de CORSETS à 1s. 10½d. la paire. Dans quelques jours, on en offrira un autre lot à 1s.6d. la paire.

VETEMENTS DE DESSOUS
Pour Dames et Demoiselles.

Ouvert aujourd'hui
UN LOT SPÉCIAL
Beaucoup au-dessous des prix réguliers.

COLLETS DE DEMOISELLES,
1s. 10½d., 2s. 9d., 3s., 5s.

ROBES DE NUIT, 3s. 9d., 4s. 6d., 5s., 1s. 3d.

COLLETS DE DAMES, retroussés, frillés et brodés, 3s. 9d., 5s., 6s. 3d., et 1s. 6d.

On sollicite une visite.

393, RUE NOTRE-DAME, 393.

281

COURS PREPARATOIRE

DES

ELEVES en MEDECINE

Le soussigné sera prêt, du 15 octobre courant au 15 avril 1870, à donner dans les deux langues, des LECTURES sur les Branches Primaires et Finales de la médecine.

Ls. G. TURGEON, M.D.
Université McGill A.D. 1869.
Elève de Wecker—Clinique 1866-67
Médecin Oculiste de la Maison Eugène Napoléon
4 nov.—em—300 Paris, France

A VENDRE OU A LOUER.

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ, Rue Sherbrooke, No. 239, Est, de 90 x 308 (une rue projettée passera derrière), avec une maison en brique à deux étages, de 40 x 40, Cuisine à côté, Ecuries, Hangards, et autres bâtiments. La maison est finie au goût moderne, ayant appareils de chauffages, bains et latrines,—avec un parc sur le devant, rempli de beaux arbres. Possession au 1er mai prochain.

UN TERRAIN, coin des rues Cadieux et Courville, de 74 x 116, avec beaux arbres dessus.

UNE MAISON en pierre de taille, Rue St. Gabriel, 48 x 76, adoptée pour Hôtel ou Bureaux Publics. Titres incontestables.

Le soussigné à aussi plusieurs autres propriétés de valeur à disposer aux meilleures conditions.

G. N. GAUTHIER,
Agent-Collecteur,
10 jan—j 1 mai 192, Rue Notre-Dame.

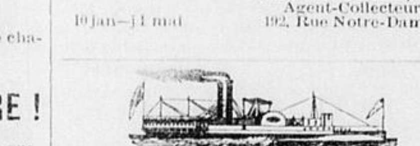

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE des Actionnaires de la COMPAGNIE DU RICHELIEU aura lieu à son Bureau, à Montréal,

Jeudi, le 10 Février prochain,

à DEUX heures de l'après-midi, conformément à la quatrième clause de l'acte d'incorporation.

Les livres de Transport seront fermés du 31 Janvier courant au 10 Février prochain, les deux jours inclusivement.

(Par ordre,)

J. N. BEAUDRY, Secrétaire.

Bureau de La Compagnie du Richelieu, Montréal, 21 Janvier 1870. 60

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX

du Dr. Ayer.

Pour donner aux cheveux leur couleur et vitalité naturelles.

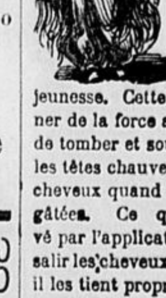

C'EST un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraicheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruites ou gâtées. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propre et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le Restaurateur ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on l'emploi simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE,

rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par

Dr. J. C. Ayer & Cie.,
Chimiste pratique, Lowell, Mass.
PRIX: — $1.00.

HENRY SIMPSON & CIE., MONTREAL,
Agents généraux.

17 Juin 1869. cfps—aa—183

HOTELS & RESTAURANTS

RESTAURANT DU PALAIS,
NO. 9, RUE ST. JACQUES,
(Près du Palais de Justice,)
MONTRÉAL.

Lunch de midi trois à heures 15c.
Diner à toute heure 25c.
Meilleurs comestibles et liqueurs de première qualité.
Ouvert le matin à l'arrivée des bateaux de Québec et aussi aux heures de l'arrivée des convois de tous les chemins de fer.
5 juin. aa—173

M. HONORE JEAN, de Cacouna, propriétaire de la Maison connue sous le nom de JEAN'S HOTEL, informe sa nombreuse pratique et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA, à Montréal, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patroniser tout le comfort possible; sa table sera bien fournie et le service sera promptement et poliment fait; ses liqueurs et cigares seront toujours de première qualité.
HONORÉ JEAN.
6 septembre. 250

ANNONCES DIVERSES

DEMENAGEMENT.

ST. GEORGE & DRAPEAU
ONT TRANSPORTÉ LEUR
Magasin de Ferblanterie et Plomberie
—AU—
NO. 98, RUE ST. LAURENT,
ENSEIGNE DE LA GROSSE CAFETIÈRE ROUGE.

Tout en remerciant le public et leurs amis de l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, MM. St. G. et D. espèrent se rendre dignes de plus en plus de leur confiance par la ponctualité avec laquelle les ouvrages seront à l'avenir exécutés, et aussi par la variété, et l'augmentation du fonds de leur nouveau magasin. Ils ont en main et à des prix réduits un assortiment complet de ferblanterie; ils prennent aussi les ordres au dehors pour la confection et réparation des couvertures, dalles et dalleaux.

Ayant aussi un assortiment complet de tuyaux à l'eau et à gaz, glacières, champlures, gazeliers et bains, les ouvrages dans cette branche seront faits avec les meilleurs matériaux et exécutés sous le plus court délai. Ils posent aussi les fournaises à air chaud de toute dimension, et les certificats qu'ils ont obtenu démontreront que leur système est un des meilleurs connus jusqu'à présent.
2 aout. fm—230

BILLARDS FRANCAIS.

A VENDRE.

De magnifiques BILLARDS reçus récemment de France, avec accessoires.
Prix modérés,
S'adresser pour les conditions au

No. 93, RUE NOTRE-DAME,
AU 1ER ETAGE.

Un spécimen des Billards se trouve exposé dans la salle de l'Hôtel Jacques-Cartier, Place Jacques Cartier, Montréal. am—49

DESMARTEAU & LAMOUREUX,
EPICIERS
En Gros et en Détail,
41, RUE STE. MARIE,

Ont continuellement en mains un assortiment des plus complets consistant en

Epiceries de Familles, Farine, Liqueurs, Etc.

M. CHS. DESMARTEAU saisit l'occasion de la société qu'il vient de contracter avec M. CHS. LAMOUREUX, négociant bien connu à Montréal pour remercier ses nombreuses pratiques et le public en général, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux par le passé. Au nom de la société il sollicite maintenant leur patronage. Le local étant de beaucoup agrandi, il peut offrir aux pratiques plus de comfort que par le passé. Aussi la société est en mesure de vendre à des prix très-réduits, vu l'augmentation considérable de l'assortiment. 12 jan.—am—52

ELIE SAVARIAT,
Entrepreneur—Charpentier—Menuisier
328 *Rue Jacques Cartier*,
MONTREAL.
Tout ordre exécuté avec promptitude et sous le plus court délai à prix modérés.
23 fév. 1869 aa—88

St. Lawrence Drug Hall,
COIN DES RUES ST. LAURENT et STE. CATHERINE.

Présents de Noel et du jour de l'An.

Parfums depuis 12½ cts. jusqu'à $5 la bouteille.
Sirops de toutes sortes pour l'usage des familles.
Gardez une bouteille d'Elixir pulmonaire de Snelling dans la maison, pour la guérison des toux et rhumes.
Le ciment pour tout réparer est un article utile que chacun devrait avoir. Prix 25 centins.
J. D. L. Ambrosse prête son attention personnelle à la préparation de toutes ses prescriptions.
Cloche de nuit.
J. D. L. AMBROSSE,
Pharmacie St. Laurent.
Assistant de la Compagnie des Pharmaciens de Londres. Associé de la Société Pharmaceutique de la Grande-Bretagne. Licencié au Collége des Médecins et Chirurgiens, coin des rues St. Laurent et Ste. Catherine Montréal.
4 juin 1869. aa—172

A VENDRE.

Plusieurs Coffres-forts (*Safes*) de seconde main, à l'épreuve du feu.
Conditions faciles. S'adresser à
L. PLAMONDON,
29 nov.—cm—18 25, Rue St. Gabriel

SACS POUR GRAINS.
A vendre à bas prix.
LEWIS S. BLACK & THOM,
184, Rue McGill.
Juin 1869 aa—181

A VENDRE.

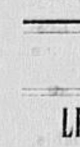

CES deux magnifiques Maisons en Pierre de Taille, situées sur la Rue St. Antoine, portant les Nos. 396 et 398 faisant partie de la jolie Terrace qui contient les superbes résidences du Juge J. C. Coursol et Henry Judah, écr., et ayant écurie et hangards avec ruelle en arrière. Ces deux maisons ont toutes les améliorations modernes. Les Chars Urbains arrêtent à la porte.
Conditions des plus faciles. S'adresser à
M. LAURENT, Architecte,
No. 13, Rue de l'Hôpital.
30 déc—am—43 (*India Chambers.*)

DENTISTES

LE DR. TRESTLER & FRERE,
DENTISTES,
Extraient les dents sans douleurs
AU MOYEN DU
Chloroforme ou du Gaz Hilariant,
Au No 243, RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
sept. 247

ANNONCES DIVERSES.

LOUIS PLAMONDON,
BUREAU D'AGENCE,
No. 25, RUE ST. GABRIEL.

M. L. P. se charge de toutes espèces d'agences, Ventes de Maisons, Terrains, Maisons à louer, etc
N.B.—Les personnes qui désirent disposer de leurs propriétés avantageusement feront bien de s'adresser au plus vite au susdit.
10 Jan am—50

G. SCOTT & CIE.,
No. 637, Rue Craig,
Manufacturiers de Patrons et Objets en Fonte de tous genres.
Aussi Modèles pour le Bureau des Brevets promptement et élégamment exécutés.
19 nov. aa—10

BOTTES et Souliers de THURSTON.
131, *RUE ST. LAURENT.*

Venez et choisissez nos dernières modes,—surtout les bottines à boutons, doublées en fourrures, de la Princesse Alexandria, et un grand nombre d'autres sortes aux plus bas prix de la ville.
16 nov cm—7

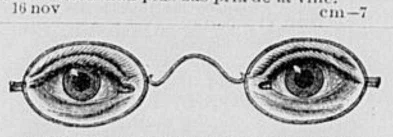

FETES ! FETES ! FETES !
PRESENTS ! PRESENTS ! PRESENTS !
UN MAGNIFIQUE ET UTILE PRESENT !

Un souvenir durable et agréable à ceux qui ont besoin de Lunettes pour voir.

Allez chez LAZARUS, MORRIS ET CIE., 295 Rue NOTRE-DAME (second étage), qui ont un magnifique FONDS de belles LUNETTES EN OR, et de LORGNONS arrangés avec nos célèbres LENTILLES parfaites fabriquées par nous et garanties pour cinq années. Les meilleures dans le monde pour fortifier et préserver la vue.
On ne peut trouver de présent plus acceptable pour nos parents, amis, ou ceux qui ont besoin de Lunettes.
Elles sont belles, utiles et durent plusieurs années sans qu'il soit nécessaire de changer.
Les Verres peuvent être remplacés par de semblables.
A vendre par nous seulement.
30 oct. 297

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le soussigné, Jean-Baptiste Livernois, commerçant de la Cité de Montréal, fera application à la prochaine Session du Sénat du Canada pour en obtenir un Bill de Divorce d'avec sa femme Lucie Casavant dit Ladébauche, pour cause d'adultère et autres causes.
JEAN BAPTISTE LIVERNOIS.
Montréal, 21 octobre 1869. fm—292

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
SPÉCIAUX DE LA MAISON
GRIMAULT & Cie.
45, Rue de Richelieu, à Paris.

SIROP ET VIN DE QUINQUINA FERRUGINEUX.
Médicaments toniques et reconstituants des plus estimés : ils ont l'avantage de réunir sous une forme agréable et sans décomposition le fer associé au quinquina, pour le traitement de toutes les affections dues à l'appauvrissement du sang. Ils sont précieux pour les jeunes personnes délicates et difficiles à se développer.

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE. POUDRE ET PILULES DE PEPSINE.
La pepsine est une des plus récentes découvertes scientifiques dans la thérapeutique. Agissant principalement sur les organes de la digestion, elle possède la propriété de faire digérer pour ainsi dire sans le secours de l'estomac. Elle fait ainsi cesser les mouvements d'une mauvaise digestion, et même disparaître les vomissements des dames enceintes.

GUARANA OU PAULLINIA.
Substance végétale entièrement inoffensive qui guérit immédiatement les *migraines, maux de tête, névralgies*, ainsi que les diarrhées chroniques rebelles ou cholériformes. La boite qui contient 12 paquets coûte 50 pour cent meilleur marché que tout autre.

INJECTION ET CAPSULES VÉGÉTALES AU MATICO.
Composées avec l'essence obtenue de la plante de ce nom, elles ont toujours été employées dans les maladies secrètes, avec le plus brillant succès. Elles unissent à une grande efficacité, l'avantage de n'occasionner dans leur emploi aucun des inconvénients des anciens remèdes à base de copahu, cubèbes, etc.

PASTILLES PECTORALES AU SUC DE LAITUE ET LAURIER-CERISE.
Bonbon délicieux et agréable à la vue, contenant les deux principes les plus calmants de la matière médicale, employé avec succès contre la toux, la grippe, les bronchites, la coqueluche, etc.

SIROP DE RAIFORT IODÉ.
Considéré comme le meilleur succédané de l'huile de foie de morue. Il résulte d'expériences faites dans les principaux hôpitaux de Paris que ce sirop a toujours donné des résultats supérieurs à ceux de cette huile si répugnante aux malades.
Il n existe pas d'enfants lympathiques sujets à l'engorgement des glandes ou aux autres inconvénients d'une faiblesse de constitution, qui n'aient employé ce sirop sans en éprouver les meilleurs résultats.

PHOSPHATE DE FER LIQUIDE DU DR. LERA.
Il renferme dans sa composition les éléments constitutifs des os et du sang; c'est le plus rationnel des ferrugineux. Il convient aux jeunes filles les plus délicates dont le développement est tardif; et comme sa principale action est de restituer au sang appauvri le fer qui lui manque, et aux os le phosphate qui fait leur base, il est conseillé aux personnes débiles, soit que cette débilité provienne de maladie ou de quelque autre motif. Il s'emploie toujours avec des résultats sur prenants.

CIGARETTES INDIENNES.
au Canabis indica, contre l'asthme et les diverss maladies des voies respiratoires. Tous les moyens préconisés jusqu'à ce jour contre l'asthme n'on été que des palliatifs sous toutes les formes, ayant pour base la belladone, le stramonium, la nicotiane, l'opium. De récentes expériences faites en Allemagne et répétées en France ont prouvé que le chanvre indien du Bengale possédait de remarquables propriétés contre cette maladie, ainsi que contre la toux nerveuse, la phthysie laringée, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales et l'insomnie.

PASTILLES DIGESTIVES.
e Lactate de Soude et de Magnésie de Barin du Buisson,
Pharmacien, lauréat de l'Académie Impériale de médecine de Paris.
Cet excellent médicament est prescrit par l'élite des médecins contre le dérangement des fonctions digestives de l'estomac et des intestins tel que : *Gastrites, Gastralgies, Digestions longues, laborieuses ou douloureuses, les renvois de gaz, le gonflement de l'estomac et des intestins, les vomissements après les repas, le manque d'appétit, l'amaigrissement, la jaunisse, les maladies du foie et des reins.*

SIROP ET PATE DE SEVE DE PIN MARITIME
de Lagassé, Pharmacien à Bordeaux.
Employé avec succès dans le traitement de *catarrhes, bronchites, hémoptisies*, et les diverse périodes de la *phtisie*.
Il guérit les crachements du sang, les toux les plus opiniâtres, l'oppression, les douleurs de l'estomac, l'altération de la voix, les accès nocturnes des asthmatiques, et modifie les lésions graves des organes respiratoires.
Dépôt à Montréal, DEVINS ET BOLTON.
Québec, JOHN MUSSON ET CIE.
11 février 1869. afps—aa—12

GYMNASE DE MONTREAL, Rue Mansfield, est ouvert tous les jours de 8 heures A.M. à 11 P.M. Un professeur habile dont les services sont toujours à la disposition des membres *gratis* réside sur les lieux.
Une salle de billard avec quatre tables et une Salle de Boules avec cinq allées, toutes en bon ordre, sont annexées au Gymnase.
Le surintendant reçoit sur les lieux les noms des nouveaux membres.
15 nov. aa—afps—6

PHARMACIE.

NEVRALGIE.
Un remède sûr et certain pour les douleurs dans la mâchoire, la figure, le cou, etc.
On le trouvera aussi très efficace pour améliorer la digestion lente, la perte d'appetit, etc., etc.
BAUME PECTORAL de MARUBE de GOULDEN,
Un remède inappréciable et infaillible pour les toux, les rhumes, la toux criante, etc., etc.
Préparé seulement par
J. GOULDEN,
Pharmacien,
(Près le marché),
177 et 179, Grande rue St. Laurent.

Venant d'arriver par le "Moravian,"
HYACINTHES, TULIPPES, NARCISSES, CROCUS, GLAIEULS, GOUTTES DE NEIGE, etc., etc.
Hyacinthes rouges, blanches, bleues, jaunes et noires, (un assortiment de choix), herbes d'hyacinthe, mousse sèche, herbes sèches, etc.
Le soussigné est aussi agent pour la vente en gros et en détail de Savon Désinfectant Carbonique de Harry Lewis et de médecines pour les chiens.
JAMES GOULDEN,
Pharmacier,
(Près le marché),
177 et 179, Rue St. Laurent.
9 oct. 279

ANNONCES DIVERSES.

AVIS.

JE DONNE AVIS que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi.
J. O. MERCIER.
Montréal, 25 mars 1869. 115

Poudre allemande à boulanger de Savage.

Pour faire le pain, les biscuits, les patisseries, etc., beaucoup plus légers et à meilleur marché que par aucun autre procédé.

La haute réputation dont la poudre à boulanger de Savage a joui depuis un si grand nombre d'années, est une garantie de l'excellence de sa qualité qui n'est surpassée par aucune poudre à boulanger dans le monde.
Vendue par tous les épiciers respectables et en gros et par Evans, Mercer et Cie., droguistes en gros, rue St. Jean Baptiste, Montréal.
Montréal, 16 Déc. 1869. cm—32.

LES DAMES désirant se procurer des Chapeaux d'Hiver trouveront au MAGASIN DU LOUVRE les modes de Paris et Londres les plus récentes et des plus élégantes, faits sous le plus court avis et meilleur marché que dans aucun autre établissement de modes en cette ville.

MAGASIN DU LOUVRE.
278, *Rue Notre-Dame.*
BATISSES BEAUDRY.
—AUSSI—
Tout récemment par steamer *Hibernian*:
DRAPS DE POLOGNE, ASTRACAN ET AUTRES ETOFFES A MANTEAUX.

Habillements d'Hiver aux Prix du GROS.
27 oct. 1869 aa—294

LEWIS A. HART, M.A., B.C.L.,
NOTAIRE PUBLIC,
29, Rue St. François Xavier, 29.
9 déc. 1869 aa—26

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans la Province de Québec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiés que par les règles 51ème et suivantes de la Chambre des Communes (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés.
Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.
ALFRED TODD,
Greffier-en-chef des Comités et Bills Privés, Chambre des Communes.
Ottawa, 13 Déc. 1869. jls—31

MACHINES A COUDRE

SEWING MACHINES

MOULINS A VENDRE.—Le PREMIER PRIX a été accordé à J. D. LAWLOR à la dernière exposition Provinciale tenue à Montréal, en Septembre 1868, pour la confection des meilleures MOULINS A COUDRE DE SINGER manufacturés dans la Puissance du Canada.
Le soussigné reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu, annonce respectueusement à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il a toujours en mains un assortiment considérable et varié de MOULINS A COUDRE DE PREMIERE CLASSE tant de sa propre manufacture que provenant des meilleurs fabriques des Etats-Unis, ayant tous les dernières améliorations et accessoires. Parmi lesquels sont :
Le MOULINS DE SINGER à l'usage des familles et des manufactures
Le do HOWE do do do
Le do ÆTNA do do do
Le do FLORENCE do action reversible,
Un nouveau Moulin à Navette, avec table, prix $30; aussi un nouveau moulin elliptique à l'usage des familles, construit sur le principe de Wilcox et Gibb, prix (avec table complète) $23. Moulins pour fil ciré A. B. et C.
Je garantis tous les moulins faits par moi comme supérieur sous tous les rapports à ceux de tout autre manufacturier en Canada. J'ai des certificats de tous nos principaux établissements manufacturiers et des meilleures familles de Montréal, Québec, et de St. Jean, N. B. attestant leur supériorité. Ma longue expérience dans ce commerce et les grandes facilités pour manufacturer me mettent en état de vendre des Moulins à Coudre de Première Classe de 20 à 30 pour cent à meilleur marché que tout autre fabricant dans la Puissance. J'offre en conséquense aux agents de meilleurs moulins à de meilleures conditions
Les agents voyageurs et locaux feront bien de donner leur attention à ce sujet.
Un escompte spécial sera alloué au clergé et aux institutions religieuses.
Bureau principal : 365, rue Notre-Dame.
Manufacture : 48, rue Nazareth. Montréal.
Succursale : 22 rue St. Jean, Québec : 78 rue King, St. Jean, N.-B., et 18, rue Prince, Halifax, N.-E.
Toutes sortes de Moulins à coudre réparés et améliorés à la Manufacture, 48, rue Nazareth, et à la boutique au-dessus du Bureau, 365 rue Notre-Dame, Montréal
J. D. LAWLOR,
365, Rue Notre Dame.
6 février 1869. aa—74

HUILE DE CHARBON.

LUMINAIRE PERFECTIONNÉ.—L'Huile *Dunnville* ou portant d'autres marques, transportée par charretée ou au baril. Mesurée ici.
Eclairage et Machines à huile de la meilleure qualité. Commandes de la campagne promptement exécutées.
D. D. MANN, 17½, Rue Lemoine.
16 nov. cm—7

AVOCATS & NOTAIRES

DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE
J. D.—C.R. G. D.—B.C.L. J. BTE. D. L.L.B.
AVOCATS,
No. 57,—RUE ST. GABRIEL,— No 57
30 nov. 1869 aa—19

DORION, DORION & GEOFFRION
AVOCATS,
No. 43, RUE ST. VINCENT, No. 43.
AU DEUXIEME.
L'HON. A. A. DORION, G. R.
V. P. W. DORION, ECR.,
C. A. GEOFFRION, ECR.
12 Juin 1867 jno—62

GUSTAVE A. DROLET
AVOCAT,
No, 30, Rue St. Vincent,
MONTREAL.
1er juin 1869. aa—169

L. S. COTE,
Avocat, L. L. B.
NO. 29, RUE ST. VINCENT,
MONTREAL.
M. COTÉ suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.
7 sept. 1869. aa—251

DUHAMEL ET RAINVILLE
AVOCATS,
28, Rue St. Vincent.
JOSEPH DUHAMEL. H. F. RAINVILLE.
mai 1869. 152.

MEDECINES BREVETEES

CAUTION.—All genuine has the name "Peruvian Syrup," (NOT "Peruvian Bark,") blown in the glass. A 32-page pamphlet sent free. J. P. DINSMORE, Proprietor, 36 Dey St., New York. Sold by all Druggists.

ANNONCES DIVERSES.

E. P. LACHAPELLE, M.D.
RUE ST. CONSTANT, No. 32,
Au coin de la Rue Vitré.
4 nov. fm—300

SEATH,
35, GRANDE RUE ST. LAURENT,
VEND
Des Hardes Faites à meilleur marché que les moins coûteuses.

Pardessus pure laine - - $6.00

Voyez pour la grande Vente de Décembre.

AVIS AU PUBLIC EN GENERAL.

A l'avenir, le soussigné sera prêt à recevoir tous les ordres qu'on voudra bien lui donner pour réparer, Vernir, Polir et Nettoyer toutes sortes de Meubles et Pianos, chez lui où à domicile, si on le préfère.
La réparation des meubles causant souvent beaucoup de trouble en les faisant transporter à l'atelier, parce qu'alors on risque de les endommager ou les briser, le soussigné offre au public de se rendre à domicile pour faire ces ouvrages.
On promet satisfaction, vu que l'on n'emploiera que les meilleurs matériaux.
Le soussigné réfère le public à M. T. D. Hood, fabricant de pianos, chez qui il a fait des ouvrages de ce genre pendant onze ans.
Autres références :—MM. John Pratt, Adolphe Roy, Laurent et Laferce, Mme Joyal, etc.
PIERRE GOSSELIN,
No. 95 Rue St. Laurent,
Chez M. MÉLOCHE, Orfèvre.
Montréal, 8 Juin 1869. 175.

J. E. D'AVIGNON,
CHIMISTE ET DROGUISTE,
A à vendre les **Drogues** et les **Préparations Chimiques** les plus pures,

Teintures, Parfumeries,
et autres articles de toilette.
Les ordres des marchands de la campagne sont exécutés très promptement et à des prix excessivement réduits, pour *ARGENT COMPTANT.*
Dépôt pour la
Poudre à Boulanger de D'Avignon.
Agence Canadienne pour
L'ONGUENT ECLECTIQUE
ET
La Poudre de Santé de Derome
DISPENSAIRE DE LA CITÉ:
252. RUE NOTRE DAME
(Vis-à-vis J. MUSSEN.)
Montréal, 17 avril 1869 aa—133

A. W. HOLDSTOCK,
PROFESSEUR de DESSIN, PEINTURE, &c.
COIN DES RUES
CRAIG et St. PIERRE.
21 déc. fm-39

Dr. L. J. B. LEBLANC,
CHIRURGIEN DENTISTE,
(Elève et successeur du Dr. Jourdain.
No. 581, RUE CRAIG, AU COIN DE LA RUE COTÉ
MONTRÉAL.
De 9 à 5 heures,
Le DR. LEBLANC extrait les DENTS sans douleur, au moyen du GAZ.
28 avril aa—112

HUITRES.—C. McKIERNAN, Propriétaire de l'auberge de JOE BEEF. 4 et 6, rue Claude, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, offre au public des huitres fraiches tous les matins, venant directement de Baltimore.
En écailles............ 20 cts. la douzaine.
A la masse............$2.00 par gallon.
" .... 50 cts. par pinte.
" .... 20 cts par chopine.
Il ne faut pas remettre à demain avec Joe.
Il garantira un approvisionnement constant.
C. McKIERNAN.
29 déc. 1869 aa-42

CHEMINS DE FER

GRAND TRONC

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC DU CANADA.

1869—ARRANGEMENTS D'HIVER—1869.

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST :
Express de jour pour Ogsdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest à.... 9.10 A M
Express de nuit do do...... 8.30 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à.................. 7.00 A M
Trains pour Lachine à 8.00 A.M., 9.30 A.M. 3.00 PM et 5.00 P. M.

POUR LE SUD ET L'EST.
Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires .... 7.0 A M
Express pour Boston.......... .... 8.40 A M
Express pour New-York et Boston viâ le Vermont Central.......................... 3.30 P M
Express pour Island Pond et Gorham.... 2.00 P M
Express pour New-York viâ Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à.................................. 3.00 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à.............................. 10.10 P M
Chars dortoirs pour chaque convoi de nuit.
Bagage marqué (checked).
Le steamer *Carlotta* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.
Il y a à bord un confort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.
Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis et Jeudis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.
On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.
Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.
C. J. BRYDGES,
Montréal, 7 avril 1869—1 Directeur-Gérant

A VENDRE ET A LOUER

A VENDRE.

Des Drapeaux, Pavillons et Union Jacks, Goudron, Poix pour Toits, Étoupe, Cordage, Agrès en fil d'Archal, Canevas, Huiles, Peintures, Étamines, Lampes, Suif, Caoutchouc, Ancres et Chaines.
P. S. ROSS ET FRÈRE,
10, Rue des Sœurs-Grises
Montréal, 9 juin 1869. 177

COMMERCE

SPECIALITE D'ARTICLES
EMPLOYÉS DANS LES
Maisons Religieuses, Séminaires, Lycées, Colléges, Pensions et Ecoles

J. B. ROLLAND & FILS,
Libraires-Editeurs,
Ont l'assortiment le plus complet de Livres Classiques, Papiers, Cahiers et Modèles d'Ecriture, Régistres, Portes-Plumes et Plumes Métalliques, Encre, Ardoises, Enveloppes, Cires et Pains à cacheter, Matériel de Bureau, etc.
ARTICLES DE DESSIN,
Papiers, Cartons, Cahiers, Crayons de Mine, Pastels, Conté, etc. Règles, Equerres, Estompes, Gommes Elastiques, Encres Or et argent. Pinceaux, Portes-Crayons en cuivre, Boites mathématiques, Boites de couleurs pour Peinture, Modèles de Dessin Linéaire, Etudes de Figures, Ornements, Modèles de Broderies en laine, etc.
CARTES GÉOGRAPHIQUES.
Les cinq parties du Monde, Mappe-Monde, France, Etats-Unis et Canada. Ces cartes sont vernies, collées sur toile et montées sur rouleau.
Les commandes par la poste sont exécutées avec ponctualité.
J. B. ROLLAND ET FILS,
Rue St. Vincent, 12 et 14.
17 sept. 260

POELES ! FOURNAISES ! !
LA MAISON
Crevier & Poitras
Invite respectueusement le public à venir examiner son assortiment de POELES DE CUISINE et de CHAUFFAGE avant de se pourvoir ailleurs
Elle attire spécialement l'attention sur ses FOURNAISES améliorées à air chaud, qui se chauffent également avec du Charbon Anthracite ou Bitumineux, du Coke, Tourbe ou Bois.
Ces Fournaises sont une précieuse innovation dans le mode de chauffage suivi jusqu'ici; elles ont été brevetées le 6 mai 1867.
Sous le rapport de l'économie, et dans la facilité du chauffage, ces fournaises ne sauraient être surpassées sinon égalées.
Elles sont construites de façon à ce que la suie n'engage jamais les conduits, qualité précieuse.
Prix des Fournaises Portatives toutes montées et prêtes à recevoir les tuyaux à air chaud :—
Pour No. 2.............................. $60.00
" " 4.............................. 80.00
" " 6.............................. 100.00
AUSSI
Fournaises No. 8, pour être entourées en briques............................$100.00
CREVIER & POITRAS.

" Je soussigné certifie que MM. Crevier et Poitras, marchands, rue Notre-Dame, No. 427, Montréal, ont placé une fournaise d'après leur système dans le soubassement de l'église St. Pierre et deux autres dans la maison des R.R. P.P. Oblats et que toutes les trois fonctionnent de la manière la plus satisfaisante.
C. CHARPENEZ, Ptre. Procureur.
13 déc. bm—29

Venant d'arriver par le vapeur " Prussian,"
PORTRAITS MICROSCOPIQUES SUR IVOIRE
CHARMES D'OPERA,
DE FEU
L'Hon. Thos. D'Arcy McGee, M. P.
REV. ASHTON OXENDEN, Evêque de Montréal,
REV. MORLEY PUNSHON,
RÉV. DR. MATHIESON,
REV. DR. TAYLOR,
REV. DR. JENKINS,
PROF. McVICAR,
CHS. DICKENS,
PONT VICTORIA.
Seulement 25 centins chacun chez
W. EAVES,
Importateur de Bijouterie.
359, rue Notre-Dame, Montréal.
11 sept. fm—251

GEO. H. HAZELL,
CONFISEUR
ET
BOULANGER DE BISCUITS,
EN GROS
No. 6, Rue Bonsecours
MONTREAL.
Montréal, 28 avril 1869. aa—142

STEAMERS

La Compagnie de vapeurs Océaniques de Montréal

Ayant le contrat du Gouvernement du Canada pour le transport des MALLES CANADIENNES et AMÉRICAINES.

1869. ARRANGEMENTS D'ETE. 1869.

Les LIGNES de cette Compagnie se composent des vapeurs en fer de première classe, à double engin, des chantiers de la Clyde, dont les noms suivent :

SCANDINAVIAN...3000 Tonnes (en construction)
PRUSSIAN.........3000 do Lt. Dutton R N R
AUSTRIAN.........2700 do Capt. Wylie
NESTORIAN ....2700 do Capt. A. Aird.
MORAVIAN.........2650 do Capt. Brown.
PERUVIAN.........2600 do Capt. Ballantine.
GERMANY..........3250 do Capt. Graham.
EUROPEAN.........2646 do Capt. Barclay.
HIBERNIAN........2434 do Lt Smith, R N R
NOVA-SCOTIAN ...2300 do Capt. R. S. Watts.
NORTH-AMERICAN.1784 do Capt. Richardson.
DAMASCUS.........1600 do Capt. Trocks.
OTTAWA...........1831 do Capt. Archer.
ST. DAVID........1650 do Capt. Grange.
ST. GEORGE.......1468 do Capt. Jones.
ST. ANDREW.......1432 do Capt. Scott.
ST. PATRICK..............1207 do Capt. H. Wylie
NORWAY.............. Capt. Meylius.
SWEEDEN.............. Capt. Menzie.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool tous les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour débarquer et recevoir à bord les Passagers et les Malles venant ou allant en Irlande ou en Ecosse), doivent être envoyés de Québec comme suit :
NESTORIAN.................. Mai 8
PRUSSIAN.................... Mai 15
AUSTRIAN.................... Mai 22
MORAVIAN.................... Mai 29
HIBERNIAN.................. Juin 5
PERUVIAN.................... Juin 12
Prix du passage de Québec :
Cabine....................$70 à $80
Pont.......................... 25

Les VAPEURS de la LIGNE GLASGOW (faisant voile de Glasgow tous les MARDIS, et de Québec pour Glasgow tous les JEUDIS), doivent être envoyés de Québec comme suit :
OTTAWA......................Mai 6
ST. DAVID....................Mai 13
ST. ANDREW..................Mai 20
ST. PATRICK..................Mai 27
DAMASCUS....................Juin 3
ST. GEORGE..................Juin 10
Prix du passage de Québec :
Cabine......................$60
2ème Cabine;................ 40
Pont......................... 25

Il y a à bord de chaque vaisseau un chirurgien expérimenté.
On ne pourra assigner les chambres avant qu'elles ne soient payées.
Pour le bagage et autres détails, s'adresser à Portland à J. L. FARMER ou à HUGH et ANDREW ALLAN; à Québec à ALLANS, RAE et Cie.; au Hâvre, à JOHN M. CURRIE, No. 21 Quai d'Orléans; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25 Quai Voltaire; à Anvers, à AUG. SCHMITZ et Cie; à Rotterdam à G. P. ITTMANN et ZOON; à Humburg, à W. GIBSON et HUGO; à Belfast, à CHARLEY et MALCOLM; à Londres, à MONTGOMERIE et GREENHORNE, 17 rue Grace-church; à Glasgow, à JAMES et ALEX. ALLAN, 70 rue Great Clyde; à Liverpool, chez les frères ALLAN, rue James ou chez
H. & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et Common.
19 Avril 1869. aa—134

TRANSPORT DES MALLES

BUREAU DE POSTE, Montréal, 17 Mai 1869.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A.M	Levées P.M
		ONTARIO.		
8.00	......	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.30	6.00
8.00	......	Province d'Ontario......(a)	7.30	6.30
	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur.	6.00	.....
		QUEBEC.		
8.00	......	Chemin de fer Arthabaska et Trois-Rivières	.....	7.00
11.00	......	Do Caug. et Hemmingford	.....	3.30
8.00	2.00	Chemin de fer Montréal, Sherbrooke et I. Pond	6.00	1157
8.00	......	Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est	.....	7.05
8.00	......	Cité de Québec p. vapeur	.....	6.10
8.00	......	Chemin de fer Richmond et Québec	.....	7.00
10.00	......	Do St. Jean et Rouses' Pt.	.....	3.30
10.00	......	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt	.....	3.30
		MALLES LOCALES.		
9.30	....	Beauharnois	7.00	.....
11.00	......	Chambly (aussi 6 a.m) et St Césaire	.....	2.00
11.00	......	Contrecœur, Varennes et Verchères	.....	2.00
10.00	......	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	.....
11.00	5.15	Huntingdon	7.00	3.30
9.30	5.15	Lachine	7.00	3.30
10.00	......	Laprairie et St. Lambert	.....	1.15
11.00	......	Longueil	6.00	2.00
......	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne	7.00	.....
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	......	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin	7.00	.....
......	2.45	St. Jérôme, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	.....
8&10	......	St. Jean et Station St. Armand	8.00	3.30
8.00	......	Trois-Rivières par la Rive Nord	.....	1.30
		PROV. MARITIMES.		
......	......	N. Brunswick et Isle P. E.		1.15 7.30
......	......	Halifax, N.-E.		1.15 7.00
......	......	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de T.-Neuve.	....	7.00
		ETATS-UNIS.		
8&10	......	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c.	..	3.30
8&10	......	I. Pond & Portland	..	1 & 7
8.00	......	Etats de l'Ouest	7.30	6.30
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payées d'avance *viâ* New-York, sont expédiées chaque jour à New York d'où partent les autres malles. Pour Havane et Indes Occidentales, *viâ* Havane, tous les Jeudis P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brézil, le 23ème jour de chaque mois.	....	3.30
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la Ligne Canadienne, Vendredi	.....	7.00
		Par do Cunard : *viâ* N.-Y., Lundi	.....	3.30
		Par Brême (si l'adresse le comporte) *viâ* N.-Y......Mardi	.....	3.30

a) Les sacs de la malle pour les chars pour Ontario sont ouverts de 8.10 a.m. à 7.10 p.m.
Do do pour I.P.R ouverts jusqu'à 1.40 p.m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.
Les boites à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A.M., 1.15, 5.45 et 9.00 P.M. Le Dimanche à 9.00 P.M.

OCCULISTE & AURISTE

DR. L. O. THAYER,
Le célèbre OCULISTE et AURISTE du Collége McGill, peut être consulté tous les jours au No. 153, Grande Rue St. Jacques.
Mlle. M. A. Hyde, Alburg Springs, Vermont, devenue aveugle par inflamation, renvoyée guérie; M. P. McGrath, Clinton, N. lui a rendu la vue par l'extraction d'un morceau de fer dans la cataracte de l'œil.
A. Lacoste, N. Y., tumeur sur la paupière guérie. Mlle Deschamps, St. Paul, œil artificiel posé, qu'on ne peut distinguer de l'œil sain; M. J. Croil, de Cornwall, sourd de l'oreille droite, guéri; J. Pigeon, village St, Jean-Baptiste, yeux louches guéris; Mlle Hurty, Lacolle, *même guérison.*
30 avril. aa—144

Compagnie d'huile kerosene de Portland.

Le soussigné ayant été nommé agent pour la COMPAGNIE D'HUILE KEROSENE DE PORTLAND, en remplacement de M. JOHN RHYNAS, qui a abandonné le commerce d'huile, est prêt à recevoir des ordres soit pour livrer de l'huile de son fonds, ou pour en importer.
W. D. McLAREN,
247 rue St. Laurent.
3 Nov. 1869. cm—300.

HATEZ-VOUS de commander vos **CARTES DE VISITE** à l'Imprimerie du ***PAYS***, 12, Rue Dollard. On vient d'y recevoir d'Europe tout ce qu'il y a de plus élégant en caractères spécialement adaptés à ce genre d'impression. Venez de suite et soyez certain d'avoir une carte **mieux faite et à meilleur marché qu'ailleurs.**

IMPRIMERIE
DU
JOURNAL "LE PAYS"
134, RUE ST. JACQUES
MONTREAL

Les additions considérables faites au matériel de cet établissement, permettent aux propriétaires de solliciter du Public sa plus large part d'encouragement. Le Département des Presses renferme aujourd'hui

QUINZE PRESSES A VAPEUR
SORTANT DES
PREMIERES
Fabriques des Etats-Unis

Ce nombre considérable de Presses représente un tirage régulier d'au-delà de

30,000
IMPRESSIONS PAR JOUR

Le Département de la Composition renferme ce qu'il y a de plus recherché en fait de caractères de fantaisie, — ce qui se publie de plus nouveau, tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

La Presse
a été unanime dans ses éloges à notre égard, et il suffit de mentionner que nous avons remporté

CINQ PREMIERS PRIX
aux Expositions de 1865-66 et 1868-69, pour faire admettre par tous, la supériorité de nos impressions.

Le Personnel de notre Etablissement se compose des ouvriers typographes les plus habiles du pays.

LE PAYS
JOURNAL PUBLIÉ PAR
LA COMPAGNIE
D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION
DU CANADA
PARAIT A DEUX EDITIONS :
Quotidienne et Hebdomadaire

BUREAUX :
12, RUE DOLLARD 12
Coin de la Rue St. Jacques,
MONTREAL.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Strictement payable d'avance.

Edition Quotidienne :—Au Canada, un an, $6 : six mois, $3.
Edition Hebdomadaire :—Au Canada, un an, $2 ; six mois, $1.
Pour les Etats-Unis : Edition Quotidienne, un an, $7.50 en or; Edition Hebdomadaire, un an, $2.50 en or ou l'équivalent en Greenbacks. Les frais de port inclus dans les deux cas.
Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications au bureau du Pays, Rue Dollard, 12.

ANNONCES

Première insertion, 7 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes, $40 pour l'année et $25 pour six mois, le demi-carré de 10 lignes, $25 pour l'année et $15 pour six mois, avec le privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $2 pour un mois.
Toute annonce envoyée sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions sera publiée pendant six mois.

Nous sollicitons respectueusement de nouveaux abonnements à notre Journal. La circulation considérable des deux Editions, offre des avantages incontestables aux annonceurs.